Pétition au Parlement britannique, sur la spoliation d'un savant étranger par le Bureau des Longitudes de Londres / soumise par Höeneé Wronski.

Contributors

Hoene-Wroński, Józef Maria, 1776-1853. Royal College of Physicians of London

Publication/Creation

London: J. Barfield, 1822.

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/k55kvehn

Provider

Royal College of Physicians

License and attribution

This material has been provided by This material has been provided by Royal College of Physicians, London. The original may be consulted at Royal College of Physicians, London. where the originals may be consulted. This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection 183 Euston Road London NW1 2BE UK T +44 (0)20 7611 8722 E library@wellcomecollection.org https://wellcomecollection.org







105 d

PÉTITION

Eritis sicut Deus, vinten bonam el malum

PARLEMENT

DE

L'EMPIRE BRITANNIQUE.

PETITION

Eritis sicut Deus, scientes bonum et malum.

L'EMPIRE BRITANNIQUE.

105 d.

PÉTITION

AU

PARLEMENT BRITANNIQUE,

SUR LA

SPOLIATION D'UN SAVANT ÉTRANGER

PAR LE

BUREAU DES LONGITUDES DE LONDRES.

SOUMISE PAR HÖENÉ WRONSKI.



LONDRES, MARS, 1822.

(J. BARFIELD, Printer, 91, Wardour-Street, Soho.)

PETITION

Uh

PARLEMENT BRITANNIQUE,

SUE LA

SPOLIATION DUN SAVANT ÉTRANGER

PAR LE

ONGITUDES DE LONDRES.

AR HÖENÉ WRONSKI

ROYAL COLLEGE OF PHYSICIANS LIBRARY	
CLASS	52
ACCN.	12635
SOURCE	
DATE	



(J. DARFIELD, Matter, 9), Westernstein, School

dans le dix-neuvième sidele, que les deux-principales instit. R. V. A inques de l'Em-

oire Britannique savoir, le Bureau des Lougi-

tudes et la Sociée Royale de Londres.

paraissait absurde; et ce n'est qu' acjourd'bui,

IL arrive, de siècle en siècle, des évènemens publics, ou du moins des manifestations des ressorts secrets de l'humanité, qui servent à caractériser l'état précis du développement de l'espèce humaine. Alors, les principes spéculatifs des hommes, les maximes des institutions politiques, la tendance de l'humanité, c'est-à-dire, ses vues ultérieures et ses moyens d'y parvenir, reçoivent une nouvelle détermination.

Ainsi, pour ne signaler actuellement qu'un seul point intéressant, nous observerons que, d'après ces déterminations progressives de la culture de l'humanité, il est arrêté, depuis assez long-temps, qu'à l'exception des verites mathematiques, toutes les autres vérités peuvent être étouffées par le moyen des institutions sociales.

Il est vrai que Hobbes a déjà remarqué " qu'il était douteux que les vérités ma-" thématiques elles-mêmes fussent parvenues " à s'établir, si des sectes nombreuses, des " corps en crédit, ou des individus puissans " s'étaient crus intéressés à les repousser". Mais, cette opinion, d'ailleurs conjecturale, paraissait absurde; et ce n'est qu'aujourd'hui, dans le dix-neuvième siècle, que les deux principales institutions scientifiques de l'Empire Britannique, savoir, le Bureau des Longitudes et la Société Royale de Londres, viennent enfin de confirmer positivement l'étrange soupçon de Hobbes.

C'est la détermination authentique de ce point, si important pour l'humanité, qui résultera de la décision du Parlement Britannique sur la Pétition qui lui est soumise dans ce moment. En effet, faisant abstraction des intérêts personnels du pétitionaire, et des intérêts nationaux impliqués dans les deux institutions que nous venons de nommer, la question présente, étant considérée sous un point du vue universel, se réduit à savoir:

- "Si les vérités mathématiques peuvent
- " être récusées publiquement, c'est-à-dire,
 - " si leur établissement public peut être
- " empéché par des corporations ou des
 - " hommes puissans?"

Nous pouvons nous dispenser de signaler ici l'importance infinie de cette question: tout homme éclairé concevra facilement que c'est de sa réponse que dépendront peutètre les destinées ultérieures de l'humanité. En effet, si les vérités mathématiques avaient réellement perdu déjà leur toute-puissance parmi les hommes, aucune autre vérité, ni religieuse, ni morale, ni philosophique, ne saurait plus se soutenir; et l'espèce humaine marcherait évidemment, avec dessein, vers un chaos d'erreur et de destruction, et par conséquent vers sa ruine totale.

L'honneur de la décision solennelle de cette grande question, du moins dans son initiative présente, appartient ainsi à la Nation Anglaise. Et ce choix accidentel nous fait heureusement augurer bien du résultat.

Déjà tous ceux des Anglais auxquels s'est étendu la connaissance de cette affaire, se sont indignés à son récit. Un ecclésiastique de cette illustre Nation a bravé toutes les convenances pour fournir un document propre à la répression d'une si funeste injustice. Il a même manifesté, dans une de ses conversations avec le pétitionnaire, la résolution pénible de quitter pour toujours sa patrie si, après ce grand et solennel essai, on devenait certain que la vérité n'y trouve plus le respect qui seul peut constituer la dignité d'une nation.

Nous sommes loin de redouter ce triste résultat. Nous craignons même que, dans l'appréciation des causes secrètes de cette affaire, nous n'ayons donné trop de réalité à nos pressentimens, en fixant, pour la principale de ces causes, une tendance pro-

noncée vers la destruction de toute vérité. Il est peut-être plus probable d'attribuer cet évènement, si plein de signification, au manque d'un haut intérêt scientifique, ou du moins au simple défaut de connaissances mathématiques qui, par malheur, se manifeste aujourd'hui parmi les savans privilégiés de ce pays, jadis si illustre par les découvertes immortelles de Newton. En effet, pour cette plus grande probabilité, nous avons une condition majeure, que voici.

Le célèbre docteur Wollaston, qui a succédé par interim à Sir Joseph Banks dans la présidence de la Société Royale, et qui est encore aujourd'hui l'un de ses vice-présidens et l'un de ses principaux moteurs, a déployé le plus grand zèle pour le succès de cette affaire. C'est du moins ce que son ami, M. Pond, Astronome-Royal de Greenwich, a assuré au pétitionnaire, en lui apprenant " que le docteur Wollaston " ferait tout pourvu qu'il pût acquérir la cer-" titude de ce que les résultats scientifiques " qui ont été apportés à l'Angleterre, sont Malheureusement, il n'était pas " prais". au pouvoir du pétitionnaire de transmettre au docteur Wollaston cette certitude purement mathématique; et sa ruine fut consommée. Le gort donob dove a mon sustite

à nos pressentimens, en fixant, pour la principale de ces causes, une tendance procomme elle l'inspirem à tout Anglais et à l'Europa

PARLEMENT BRITANNIQUE.

Diving publice pen de temps surès son arrivée

MILORDS ET MESSIEURS,

appellation an Parlement de la Grande-

Par l'organe de son Parlement, la Nation Anglaise demande à l'Europe des découvertes scientifiques. Un savant étranger, sacrifiant sa fortune, obtient ces résultats, et les apporte à l'Angleterre. Il les adresse au Bureau des Longitudes, institué pour les examiner. Ce Bureau décachète les manuscrits, et les garde assez de temps pour pouvoir les transcrire. Il les renvoie ensuite au savant étranger, en déclarant tout simplement ne vouloir pas s'en occuper. Ce dernier, pour obtenir justice, s'adresse au Conseil du Roi. Les savans du Bureau des Longitudes en imposent à cet auguste Conseil par le mensonge, et récusent même ouvertement son autorité, en se prévalant de la jurisdiction exclusive qui leur est attribuée par le statut du Bureau des Longitudes.

Ainsi, le savant étranger, au lieu de recevoir, pour ses travaux, la récompense qui lui est promise par la Législature Britannique, voit impunément consommer sa ruine. Et, pour comble d'injustice, un an après, le Secrétaire du Bureau des Longitudes publie, sous son propre nom, les découvertes de l'étranger.

Une pareille spoliation vous inspirera sans doute, Milords et Messieurs, une profonde indignation, comme elle l'inspirera à tout Anglais et à l'Europe entière.—Jusqu'à ce jour, on a quelquefois abusé de l'autorité politique, en commettant des concussions, pour s'approprier des deniers publics ou privés; mais, autant qu'il est notoire, c'est pour la première fois qu'on abuse de cette autorité pour s'approprier des découvertes scientifiques, desquelles précisément dépend la vraie gloire des nations.

Dans une Appellation au Parlement de la Grande-Bretagne, publiée peu de temps après son arrivée à Londres, le savant étranger s'est déjà plaint d'une autre spoliation, non moins grave, consistant dans une espèce de violation du secret des nouveaux instrumens scientifiques, qu'il avait apportés à l'Angleterre.-Lord Melville, Président du Bureau des Longitudes, doit se rappeller, en effet, que, sur l'instance de feu Sir Joseph Banks, Président de la Société Royale, il a demandé à la Trésorerie l'ordre de faire passer au Bureau des Longitudes les instrumens, géodésiques et nautiques, qu'à son arrivée en Angleterre, le savant étranger avait laissé déposés à la douane de ce pays. Mais, Lord Melville ignorait alors que cet ordre était contraire aux intérêts et même aux intentions expresses du savant étranger, puisque, ne pouvant obtenir l'avance qu'il avait demandée à titre secret de garantie, ce savant avait déclaré à Sir Joseph Banks, et surtout au Secrétaire du Bureau des Longitudes, qu'il desirait retourner immédiatement sur le Continent, et rapporter avec lui ses instrumens.-Le savant étranger n'a pas voulu, dans ce temps là, donner de publicité à cette affaire autrement que sous le nom de malentendu, quoiqu'il possédat des preuves authentiques de ce qu'il n'y a pas eu de malentendu, du moins de la part des savans du Bureau des Longitudes, qui ont porté Sir Joseph Banks à cette démarche, si

injuste et si contraire à ses sentimens généreux. Ce savant comptait alors que le Bureau des Longitudes, conscient de cette affaire, lui saurait au moins gré de la délicatesse qu'il avait eu d'attribuer lui-même sa ruine à une apparence de malentendu.

Mais, dans la présente Pétition au Parlement de la Grande-Bretagne, le savant étranger ne saurait même pas exercer cette délicatesse; car, dans la nouvelle spoliation dont il se plaint ici, on a manqué jusqu'à l'apparence de la loyauté.—La manière surtout dont cette dernière spoliation a été consommée, a quelque chose de si repoussant qu'au premier abord on a de la peine à y attacher foi. Aussi, le savant étranger n'aurait-il pas osé la produire devant l'auguste assemblée du Parlement, s'il n'avait pu en même temps offrir une garantie personnelle, en demeurant en Angleterre, et en se constituant ainsi responsable, devant les Tribunaux Britanniques, de cette accusation, si grave, qu'il porte aujourd'hui, sinon contre le Bureau des Longitudes tout entier, du moins contre les savans de ce Bureau. Cette garantie deviendra d'autant plus valide à vos yeux, Milords et Messieurs, que vous daignerez réfléchir sur ce que, par suite de ses relations avec le Bureau des Longitudes, le savant étranger a perdu tout ce qu'il possédait, et par conséquent qu'il ne lui reste que la vérité à opposer à ses adversaires, riches et intrigans. Mais, par une heureuse compensation, en se livrant ainsi en Angleterre, ce savant a pour sauve-garde l'honneur Britannique; et, sous une pareille égide, la vérité lui suffira certainement: la Nation Anglaise est trop riche de ses propres découvertes pour vouloir s'approprier celles des autres peuples, et trop grande pour souffrir jusqu'au soupçon d'une pareille déloyauté,

en tolérant, dans son sein, le nouveau genre de concussion qui vient de vous être signalé, Milords et Messieurs, et dont vous allez lire un exposé détaillé.

Male, dans la présente rettron en Pentement de la

Avant de se rendre en Angleterre, le savant étranger a essayé, sur le Continent, de poser les bases à une réforme des sciences mathématiques.—Dès leur production, ces fondemens furent constatés, d'une manière authentique, par l'Institut de France, qui reconnut que toutes les Mathématiques modernes étaient effectivement, et même comme cas très particuliers, soumises'à la loi nouvelle et unique que cette réforme assignait aux sciences mathématiques.

Mais, nous devons ici écarter tout témoignage des corporations scientifiques: le savant étranger repousse ouvertement ce témoignage, par les raisons qu'il fait connaître dans l'écrit sur l'Imposture publique des savans à priviléges ou des sociétés savantes, qui est annexé, comme document, à la présente Pétition. Nous pouvons, pour constater cette direction nouvelle, qu'il a réussi à donner aux Mathématiques, alléguer le témoignage résultant en Europe de l'étude de ses travaux.

Nous nous bornerons ici à en alléguer un seul, qui, dans la circonstance actuelle, sera sans doute suffisant : il montrera que d'autres Gouvernemens ont apprécié et protégé les travaux du savant étranger.—Voici ce témoignage de l'Europe éclairée.

Se trouvant, par l'instigation des savans à priviléges, sur le point d'être frustré d'un dépôt sacré, acquis par plusieurs années de haute instruction, et destiné à la publication de ses résultats scientifiques, le savant étranger se rendit en Piémont, patrie du débiteur et dépositaire, pour y réclamer judiciairement ce dépôt. A son départ de Paris, il reçut une nouvelle marque de la protection honorable de son Gouvernement, dans l'offre que lui fit Son Excellence le Général Pozzo di Borgo, Ambassadeur de Russie à la Cour de France, d'une lettre pour Son Altesse le Prince Kosloffski, Ambassadeur de Russie à la Cour de Sardaigne. Et voici l'accueil et la protection spéciale qu'il trouva en Piémont.

Copie de la Lettre de S. A. le Prince Kosloffski à M. Hoëné Wronski.*

Gènes, le 6 Novembre, 1817.

" MONSIEUR,

"J'ai reçu la lettre que vous avez eu la bonté de "m'apporter de la part du Général Pozzo di Borgo. "Tout agréable qu'elle a pu être pour moi, elle "était inutile pour vous: votre nom seul suffisait pour me faire apporter le plus grand zèle dans une affaire qui peut vous intéresser. J'espère que le "Gouverneur de Nice a déjà reçu des communications à votre égard; et, en même temps, je joins ici la réponse de celui qui est chargé par interim du portefeuille des affaires étrangères, et auquel j'ai recommandé de la manière la plus instante vos justes réclamations. Il me sera particulièrement doux de réussir dans mes démarches; et si vous

Le Prince Kosloffski pardonnera sans doute à M. Hoëné Wronski la liberté qu'il prend ici de rendre publique cette lettre si honorable pour lui, en considération des circonstances extrêmes dans lesquelles ce savant se trouve dlacé en Angleterre.

" venez à Turin, où je vais me rendre incessamment,

" vous apprendrez de tous mes amis combien, sans

" avoir l'honneur de vous connaître, je me suis depuis

" long-temps félicité d'avoir un compatriote dont les

" utiles travaux peuvent former une nouvelle époque

" dans la plus grande des sciences.

" Agréez l'assurance de ma haute estime et de ma " considération très distinguée.

> "Votre très humble et "très obéissant serviteur,

" LE PRINCE, PIERRE KOSLOFFSKI."

Copie de la Lettre de M. de Laval, chargé du portefeuille des affaires étrangères, à Son Altesse le Prince Kosloffski.

" MON PRINCE,

" Je m'empresse de vous accuser la réception de

" la lettre que vous avez bien voulu m'écrire le 26 de

" ce mois pour me transmettre le Mémoire de M.

" Wronski, et de vous annoncer que je l'ai transmis

" à l'autorité compétente, en le recommandant avec

" tout l'intérêt que la célébrité du pétitionnaire et le

" desir de pouvoir vous obliger m'ont inspirés.

" En me réservant de vous faire connaître le ré-

" sultat de cette démarche, je vous prie d'agréer

" l'assurance de la considération très distinguée avec

" laquelle j'ai l'honneur d'être,

" MON PRINCE,

" Votre très humble et " très obéissant serviteur,

" DE LAVAL."

" Turin, le 29 Octobre, 1817.

Six jours après, le Roi de Sardaigne, daignant, avec une bonté éclairée, témoigner expressément ses égards pour les occupations scientifiques du savant étranger, ordonna un délégatoire, daté de Stupinigi, du 4 Novembre 1817, par lequel Sa Majesté déléguait à un tribunal spécial le prompt jugement de cette affaire, en suspendant, pour cette fin, toutes les formalités ordinaires de la procédure, et en dérogeant à toutes les lois existantes qui y seraient contraires. Voici les paroles royales:

" Vittorio Emanuele, per grazia di Dio, Re di Sardegna, di Cipro e Gerusaleme, &c. &c. &c.

"Volendo noi avere un benigno riguardo alle cir"costanze esposte, alla natura delle contestazioni,
"ed alla qualità delle parti, ci siamo, per un tratto
"speciale di nostra grazia, determinati ad accogliere
"favorevolmente le fatteci supplicazioni. Epperò,
"per le presenti, di nostra certa scienza, regia auto"rità, ed avuto il parere del nostro Consiglio,
"... commettiamo al Consolato Nostro
"di Nizza, acciò
"decida e pronunzi definitivamente, in via sommaria,
"senza formalità di processo, ed a termini di ra"gione; conferendogli per quest'oggetto, l'autorità
"necessaria ed opportuna, e derogando ad ogni
"legge in contrario

" V. EMANUELE."

Cette haute protection des Gouvernemens est sans contredit le témoignage le plus honorable pour le savant étranger. Et, d'après la cause que nous avons signalée, cette protection est d'autant plus décisive que, déjà dans cette affaire, il eut, pour ennemis secrets, une partie des mêmes savans privilégiés qu'il démasque aujourd'hui, et qui, d'après l'aveu de son débiteur, portèrent ce dernier à des démarches tendant à frustrer le savant étranger des moyens nécessaires à la publication de ses travaux ultérieurs.* Alors, comme aujourd'hui, les savans à priviléges ont cherché la ruine de celui qui sacrifiait tout pour fonder l'état péremptoire des Mathématiques; et aujourd'hui, comme alors, l'opinion publique et l'autorité politique feront, sans doute, triompher la vérité.

Mais, quelque honorable que soit, pour le savant

Quant à l'ordre supérieur de vérités et de principes moraux, qui furent dévoilés à cette fameuse occasion, ils se trouvent indiqués dans le 1^{er}· Numéro du Sphinx.

^{*} Au lieu de laisser libre le cours de la justice, et de craindre plutôt que, par quelque abus, le savant étranger ne fût dépouillé de sa fortune et réduit ainsi à l'impossibilité de publier ses travaux, les savans à priviléges ont cherché au contraire à pervertir ce cours formel de la justice, en portant l'infidèle dépositaire, le nommé Arson, à des publications diffamantes, et en lui rédigeant même ces publications, dans la vue de dénaturer la cause le plus sainte qui aît encore existé.-Insensés! dès lors ils ont prouvé leur incapacité de juger des choses et des hommes!-Le savant étranger, indigné de ces menées odieuses, saisit cette occasion pour faire dévoiler au monde des vérités supérieures, et pour faire ainsi tourner à la honte de ses ennemis leurs méprisables intrigues. En effet, renonçant de luimême aux avantages judiciaires que lui offrait la haute protection qu'il avait trouvée en Piémont, et se reposant, d'une manière IN-FAILLIBLE, sur les principes moraux, d'un ordre supérieur, que, durant ses relations, il avait inculqués dans l'âme de son débiteur, il laissa à sa libre disposition, par la fameuse provocation publique de Out ou Non, l'acquittement de cette dette.-Le triomphe fut complet: après plusieurs mois d'une lutte scandaleuse, connue de l'Europe entière, et provoquée incontestablement par les savans à priviléges, l'infidèle dépositaire avoua le dépôt et acquitta, de luimême, sa dette sacrée.

étranger, ce témoignage de l'Europe éclairée, il doit, dans la circonstance solennelle où il se trouve ici, c'est-à-dire, devant le Parlement de l'Empire Britannique, lier ses attentes à une anticipation sur le témoignage de la postérité, à laquelle il a déjà légué une partie de ses travaux dans les ouvrages suivans:

- 1°. Introduction à la Philosophie des Mathématiques (1811).
- 2°. Résolution Générale des Equations de tous les Degrés (1812).
- 3°. Réfutation de la Théorie des Fonctions Analytiques de Lagrange (1812).
 - 4°. Philosophie de l'Infini (1814).
- 5°. Philosophie de la Technie; Première Section, contenant la Loi Suprème des Mathématiques (1815).
- 6°. Philosophie de la Technie; Seconde Section, contenant les Lois des Séries, comme Préparation à la Réforme des Mathématiques (1816 et 1817).
- 7°. Critique de la Théorie des Fonctions Génératrices de Laplace (1819).

Dans ces ouvrages, si nous ne nous trompons, les principes philosophiques des Mathématiques, qui demeuraient inconnus, sont enfin dévoilés complètement, et les méthodes assurées de l'application des Mathématiques, qui manquaient partout, sont déjà fixées positivement.—L'étendue de cette réforme se trouve déterminée, avec précision et détail, dans un opuscule que, par des raisons spéciales, le savant étranger vient de publier à Londres sous la forme d'Introduction à un Cours de Mathématiques, et auquel, dans la circonstance présente, il doit s'en référer.

Nous ne nous attacherons pas ici à relever l'aspect philosophique que la science reçoit de cette réforme, et dont elle manquait absolument. Nous nous bornerons, pour signaler ce nouvel aspect, à dire que toute l'immensité des Mathématiques, ce chaos moderne, se trouve débrouillé au moyen d'un seul principe, auquel tous les procédés de ces sciences se ramènent naturellement. Une seule loi, nommée avec raison LOI SUPRÈME des Mathématiques, offre, sous ce nouvel aspect, non implicitement, mais explicitement, l'ensemble systématique et tous les détails élémentaires de cette vaste science.

Mais, nous devons ici insister davantage sur l'application assurée des Mathématiques, qui est le fruit de la même réforme. C'est, en effet, au moyen de cette nouvelle application que le savant étranger a pu obtenir les nombreux résultats pratiques qu'il a apportés à l'Angleterre.-Avant que les nouveaux principes fussent assignés aux Mathématiques, les géomètres n'avaient qu'un seul instrument universel, LES SÉRIES, tel qu'il provenait naturellement de l'application générale du calcul différentiel, découvert par Newton et Leibnitz. Or, comme il est notoire, cet instrument isolé, quoique universel, fut trouvé insuffisant, lorsqu'on aborda la solution des hautes questions de la physique. Et effectivement, toutes ces grandes questions demeurent encore aujourd'hui non résolues.-La réforme actuelle de la science prétend avoir découvert, sous le nom de Technie des Mathématiques, non seulement tous les autres instrumens universels, à côté desquels celui des séries, le seul connu des géomètres, forme le cas le plus élémentaire, mais de plus l'ensemble systématique de ces divers instrumens universels des Mathématiques. Et c'est sur cet ensemble systématique, tel qu'il dérive immédiatement du nouveau principe premier de ces sciences, c'est-à-dire, de leur loi-suprème, c'est, disons-nous, sur cet ensemble systématique de tous les instrumens possibles que la réforme actuelle prétend être en droit de fonder une APPLICATION ASSURÉE des Mathématiques.

Or, comme nous venons de le dire, et comme cela est exposé plus en détail dans l'opuscule susdit, qui a paru sous le titre d'Introduction à un Cours de Mathématiques, c'est précisément en faisant usage de cette nouvelle application de la science, que le savant étranger est parvenu aux nombreux résultats pratiques qu'il a apportés à l'Angleterre, pour répondre à l'appel de sa Législature.—Ces résultats sont les suivans:

- 1°. Une nouvelle théorie mathématique des fluides, servant de base aux théories nautiques, et dans laquelle on démontre l'erreur de la prétendue théorie des fluides dont les géomètres se servent jusqu'à ce jour.
- 2°. Une nouvelle théorie mathématique de la figure et de la structure intérieure de la Terre, où l'on découvre que tous les résultats qui, jusqu'à ce jour, ont été reconnus par les savans, concernant cette figure et cette structure de notre globe, sont erronés.
- 3°. Une nouvelle détermination géographique des lieux terrestres, servant à compléter l'ancienne détermination par les longitudes et les latitudes, les quelles s'y trouvent démontrées insuffisantes.
- 4°. Un nouveau système d'opérations géodésiques, propres à nous conduire, suivant la nouvelle théorie de la Terre, à la connaissance de la vraie figure et structure intérieure de notre globe.
- 5°. Un nouveau système d'opérations topographiques, propres à la prompte levée des côtes maritimes et des terres nouvellement découvertes.
- 6°. Une nouvelle théorie micrométrique, servant de base à une nouvelle application du micromètre au perfectionnement indéfini des instrumens astronomiques et nautiques.

- 7°. Un nouveau système d'instrumens géodésiques, entièrement achevés, fondés sur cette théorie micrométrique, et destinés à réaliser immédiatement le nouveau système d'opérations géodésiques, et le nouveau système d'opérations topographiques, indiqués aux N° 4 et 5.
- S°. Plusieurs instrumens nautiques, fondés sur la même théorie micrométrique, parmi lesquels se trouvait un téléomètre marin, destiné à mesurer sur mer, à bord des vaisseaux, la distance des objets sans en connaître les dimensions.
- 9°. Une nouvelle théorie mathématique des marées, résultant de la nouvelle théorie des fluides et de la nouvelle théorie de la Terre, où l'on découvre que l'ancienne théories des marées, spécialement celle de M. Laplace, d'après laquelle ce phénomène est calculé dans la Connaissance des Temps, est tout-à-fait erronée.
- 10°. De nouvelles tables des marées, entièrement achevées, et propres à calculer, dans tous les lieux maritimes, toutes les circonstances du flux et du reflux de la mer.
- 11°. Une nouvelle théorie mathématique de la construction de l'atmosphère, et de toutes ses affections mécaniques, spécialement de son état d'équilibre, et de son état de mouvement ou de vents.
- 12°. Une nouvelle théorie barométrique pour la mesure des hauteurs, et en général pour les nivellemens rigoureux, indispensables dans les opérations géodésiques susdites, où l'on découvre que les diverses formules que l'on a pour ces mesures barométriques, spécialement celle de M. Laplace, sont inexactes.
- 13°. Une nouvelle théorie mathématique des réfractions, astronomiques et terrestres, indépendante

de toute hypothése sur la construction mécanique de l'atmosphère.

- 14°. De nouvelles tables de ces réfractions, entièrement achevées, et servant à calculer ce phénomène, non seulement pour les variations barométriques et thermométriques, mais généralement pour toutes les variations de l'atmosphère, hygrométriques, anémométriques, et autres quelconques, connues ou même inconnues.
- 15°. Un nouveau système d'application du calcul des probabilités aux observations astronomiques, pour évaluer, à chaque fois, le degré de leur certitude, et pour fixer, où il y a lieu de le faire, la moyenne la plus probable; système dont il a été donné un échantillon à M. Pond, Astronome-Royal de Greenwich, pour déterminer ainsi le degré de certitude et la moyenne la plus probable dans l'application de sa belle méthode pour fixer avec exactitude la position des étoiles.
- 16°. Une nouvelle Mécanique Céleste, tout-à-fait indépendante de séries ou de simples approximations mathématiques, auxquelles, jusqu'à ce jour, ont été bornées toutes les questions de la Mécanique Céleste, et offrant, par l'application générale de la loi-suprème elle-même des Mathématiques, une solution rigoureuse et entièrement théorique des principales questions du Système du Monde.
- 17°. Enfin, une nouvelle théorie des mouvemens de la Lune, formant une partie plus détaillée de cette nouvelle Mécanique Céleşte, et donnant, par le moyen de tables lunaires, très faciles à construire, la solution définitive du problème des longitudes sur mer, telle précisément que l'avait desirée Newton, lorsqu'il provoqua la création du Bureau des Longitudes.

Nous savons très bien, d'après ce que l'on a déjà manifesté, que ces résultats paraîtront, pour le moins, exagérés. Le savant étranger a lui-même prévu cette espèce d'inconvénient, d'ailleurs si glorieux pour lui; et il est assez heureux pour pouvoir, dès à présent, offrir quelque garantie pour cette annonce si peu croyable.

D'abord, pour tous ceux de ces résultats qui concernent la nouvelle théorie de la Terre, ou qui en dépendent; résultats qui ont été effectivement présentés au Bureau des Longitudes de Londres, dans trois volumes in quarto, manuscrits, de près de mille pages; le savant étranger trouve ici l'occasion heureuse de pouvoir donner une garantie, peut-être suffisante, par un Mémoire, offrant un aperçu de cette nouvelle théorie de la Terre, qu'il a eu l'honneur de présenter à la Société Royale de Londres, tout à la fois pour témoigner sa profonde déférence au corps lui-même des savans anglais, et pour laisser, parmi eux, un monument de sa malheureuse présence dans leur pays.

Ensuite, pour ceux de ces résultats en question qui concernent l'Atmosphère, et dont les principaux, dépendant de la loi que suit sa construction mécanique, ont déjà été présentés effectivement au Bureau des Longitudes de Londres, dans la nouvelle théorie des réfractions; il nous semble que l'essai qui vient d'être fait par le Secrétaire de ce Bureau de produire, sous son nom, cette importante loi, offre ici une garantie suffisante. C'est en effet, comme nous le verrons à l'instant, cet essai déloyal du Secrétaire du Bureau des Longitudes, si décisif dans cette circonstance, qui est l'objet de la présente Pétition.

Enfin, pour ceux des résultats qui concernent la nouvelle Mécanique Céleste, et plus spécialement la nouvelle Théorie de la Lune, les seuls qui heureusement n'ont pas encore été présentés au Bureau des Longitudes, nous pouvons, pour leur garantie, renvoyer tout simplement à la fin de la prémière section de la Philosophie de la Technie, où, sous les marques (142), (143), &c., le savant étranger a déjà posé les fondemens mathématiques de cette nouvelle Mécanique Céleste; et nous pensons que ceux qui auront approfondi ces fondemens, n'éprouverons plus de surprise à l'annonce de ces derniers résultats.

Quant à la théorie micrométrique, et aux divers instrumens qui sont fondés sur cette théorie, et qui ont été effectivement aussi sous les yeux du Bureau des Longitudes, il nous semble que, par l'espèce de violence que le Bureau a exercée pour obtenir ces instrumens, avant de les connaître, cette partie matérielle de résultats n'offre rien d'incroyable; et nous pouvons sans doute nous dispenser de donner ici une garantie pour l'annonce de ces résultats.

Ainsi, autant qu'il est possible de le faire, ou même autant qu'il est desirable, ces résultats annoncés se trouvent ici suffisamment garantis. Et nous pouvons, sans craindre de paraître abuser de l'attention du Parlement Britannique, poursuivre cet exposé.

Comme il vient d'être dit, à l'exception de la nouvelle Mécanique Céleste et de la Théorie Lunaire, qui ont heureusement échappé à cette ruine, tous ces divers résultats ont été, bon gré mal gré, sous les yeux du Bureau des Longitudes de Londres.—Et quel accueil y ont-ils trouvé?—Tout à la fois le plus injuste pour le savant étranger, et le moins glorieux pour le Bureau des Longitudes.

On a étudié ces résultats, autant du moins qu'on a su le faire, on les a même transcrits, afin de pouvoir se les approprier, en les produisant publiquement sous le nom du Secrétaire du Bureau des Longitudes. Et, pour cacher ce jeu indigne, on a renchéri d'arrogance, en foulant aux pieds l'Acte du Parlement, et en cherchant, avec une apparence d'autorité, à se soustraire à l'examen public de ces travaux.

En effet, une partie majeure de ces résultats scientifiques, et nommément la théorie des réfractions, telle qu'elle fut présentée au Bureau des Longitudes par le savant étranger, se trouve déjà produite publiquement sous le nom du Secrétaire de ce Bureau. Et cependant, lors de la présentation de cette théorie, le Bureau, méconnaissant ouvertement son institution, renvoya, avec une prétention de fierté, le Mémoire du savant étranger, en déclinant, c'est-à-dire, en esquivant d'entrer dans l'examen officiel de cette théorie.

La même fierté simulée et la même formule de décliner l'examen officiel, furent employées, purement et simplement, dans toutes les réponses que le Bureau des Longitudes a faites au savant étranger sur les résultats scientifiques qui, comme nous venons de le dire, ont été, bon gré ou mal gré, sous les yeux de ce Bureau. Et par conséquent, ce savant a malheureusement le droit de s'attendre, pour ses autres résultats, au même sort qu'a subi, auprès du Bureau des Longitudes de Londres, sa théorie des réfractions. Ainsi, d'un jour à l'autre, il s'attend, avec peine, à voir paraître, sous le nom du Secrétaire du Bureau des Longitudes, sa théorie des fluides, sa théorie de la Terre, sa théorie des marées, &c. &c., qui toutes ont été sous les yeux du Bureau des Longitudes.

Cette attente malheureuse, aussi pénible que fondée, de pérdre, par l'abus de l'autorité du Bureau des Longitudes, le fruit de ses longues veilles, et surtout la spoliation réelle, consommée par cet abus, c'est-àdire, la spoliation dont il vient d'être victime dans sa théorie des réfractions, sont les motifs de la Pétition présente, que le savant étranger adresse, avec autant de confiance que de respect, au Parlement de l'Empire Britannique.

Mais, pour concentrer l'activité de cet auguste tribunal, et pour prévenir ainsi qu'une extension libérale de l'autorité du Parlement ne rende inefficaces ses justes et nobles intentions, nous devons, nousmême, indiquer ici les limites au de-là desquelles la justice ne saurait plus être obtenue aujourd'hui, et par conséquent les limites au de-là desquelles, dans les conditions présentes de l'humanité, nul pouvoir politique ne saurait plus faire triompher la vérité.

Ces limites, en apparence si reculées, sont malheureusement beaucoup plus restreintes qu'on ne se l'imagine communément. Tout ce qui dépend de considérations scientifiques, c'est-à-dire, tout ce qu'il y a d'essentiellement important pour l'homme, comme dépendant de vérités supérieures, auxquelles se rattache éminemment l'existence des êtres doués de la raison, tout cela, disons-nous, est déjà, par le progrès fatal mais nécessaire de la civilisation, arraché au pouvoir de l'humanité, et par conséquent à l'autorité politique. Une classe d'hommes, parés du titre de savans *, sont parvenus, par un abus de l'ascendant réel que la science exerce sur les hommes, et de la dépendance nécessaire où l'humanité se trouve par rapport au savoir, sont parvenus, disons-nous, à arracher à l'autorité souveraine des priviléges inviolables, et à constituer ainsi, au milieu du

^{*} La dénomination de savant étranger par laquelle le pétitionnaire est désigné dans ces écrits, indique seulement ses occupations scientifiques, et ne doit pas être considérée comme un TITRE, résultant d'associations scientifiques, et par conséquent de priviléges.

monde politique, un MONDE SAVANT, dans lequel, comme dans un antre impénétrable aux profanes, le sort de la vérité parmi les hommes est décidé en dernier ressort. — Les Gouvernemens croient faire servir à des fins glorieuses ces institutions, si respectables en apparence; mais malheureusement, par suite de l'ignorance scientifique qu'elle partage avec le reste de l'humanité, l'autorité politique, sans qu'elle puisse s'en douter, est elle-même asservie par le monde savant; et, depuis longtemps, tous les progrès majeurs de la partie éclairée de notre globe, sont effectivement régis par ce monde invisible.

Pour se former une juste idée de cette autorité supérieure du monde savant, il faut en embrasser l'horizon entier, en ne s'arrêtant pas seulement aux sciences mathématiques et physiques, mais en s'étendant, par degrés, aux sciences politiques, aux sciences morales, aux sciences religieuses, jusqu'à la philosophie, à cette législatrice souveraine du savoir de l'homme, à ce sanctuaire inviolable des destinées de l'humanité. On découvrira alors qu'en principe le monde savant régit effectivement le monde politique, parce qu'il prononce sur tout ce qu'il y a de fondamental dans les actions des hommes, et qu'il ne laisse à l'autorité politique que les décisions secondaires, qui peuvent être rendues pour ainsi dire mécaniquement, en suivant des règles immuables, fixées d'avance par l'autorité du savoir.

Or, dans un pareil ordre de dépendance, on congoit facilement quels doivent être, pour le moins, les abus de ce pouvoir sacré, qui est ainsi attaché aux dépositaires du savoir et de la vérité parmi les hommes. Mais, il est difficile à concevoir que, précisément de ce foyer, qui doit éclairer l'homme pour le guider vers sa grande destinée, découlent les maux qui menacent l'humanité de sa destruction.—Ce n'est pas ici le lieu de dévoiler le secret de cette funeste influence. Autant que cela est nécessaire pour son but présent, le savant étranger vient de soulever le voile, afin de laisser entrevoir cette profonde perversion, dans l'écrit déjà cité plus haut et intitulé: Trois lettres à Sir Humphry Davy, Président de la Société Royale de Londres, sur l'imposture publique des savans à priviléges ou des sociétés savantes.

Ce document suffira sans doute pour indiquer les limites hors desquelles, dans l'affaire présente, l'autorité politique est absolument impuissante pour faire triompher la vérité.-Ainsi, quand même, par un mouvement de grandeur, si familier au Parlement de la Grande-Bretagne, cet auguste tribunal voudrait faire rendre une justice entière au savant étranger. en ordonnant l'examen officiel des résultats scientifiques qu'il a apportés à l'Angleterre, pour lui faire décerner les récompenses promises, et pour le dédommager des pertes, constatées authentiquement, qu'il a éprouvées par suite de ses relations avec le Bureau des Longitudes; quand même, disons-nous, avec sa magnanimité accoutumée, le Parlement Britannique voudrait ainsi faire réndre une justice entière au savant étranger, cet illustre Corps d'Etat se trouverait dans une impuissance absolue de réaliser ses nobles intentions. Comme nous venons de le dire, il arrive aujourd'hui que, par un développement nécessaire de l'humanité, et spécialement par un développement supérieur de la civilisation, le Parlement Britannique, en apparence si puissant, se trouve, comme tous les autres Corps d'Etat de l'Europe, dans une dépendance inévitable d'une autorité supérieure; et, dans le cas présent, cette autorité supérieure paralyserait incontestablement les efforts du Parlement Britannique. En effet, la seule manière légale dont ce

tribunal pourrait faire réaliser ses intentions, pour procurer une justice entière au savant étranger, serait de référer à un comité de savans privilégiés l'autorité de prononcer sur les prétentions scientifiques de ce pétitionnaire; et, d'après les documens incontestables que ce dernier produit dans l'endroit cité, où il démasque l'imposture publique des savans à priviléges ou des sociétés savantes, il est absolument impossible, surtout par le motif de cette imposture publique, qui cette fois-ci consiste dans l'ignorance scientifique des savans titrés, il est absolument impossible, disons-nous, que, par ces hommes, la justice soit rendue au pétitionnaire.

Ainsi, en dépit des grandes vues du Parlement Britannique, qui, dans l'Acte sur lequel le savant étranger fonde ici ses réclamations *, déclare ouvertement vouloir avancer "l'honneur et l'intérêt de la Grande-Bretagne," et en dépit des sentimens magnanimes de cet illustre Parlement, qui, dans le même Acte, offre libéralement de grandes récompenses pour l'accomplissement de ses vues éclairées; le pétitionnaire se trouve, par l'influence funeste et inévitable des savans privilégiés, hors de toute possibilité d'obtenir, même auprès de ce digne tribunal, non seulement la justice entière à laquelle il a droit, mais pas même une justice bornée à ses sacrifices. Il doit donc, pour ne pas perdre tout absolument, prévenir lui-même les nobles intentions que, dans cette occasion solennelle, ou plutôt décisive, le Parlement Britannique aurait immanquablement pour faire triompher la vérité. Il doit, avec le plus profond respect, s'opposer lui-même à l'extension entière que le Parlement voudrait ici

^{* 58}c. George III. Cap. XX.

donner à sa puissante dictature, parce que cette trop grande extension en rendrait vains les efforts, aussi justes que glorieux. Il doit enfin supplier le Parlement Britannique de concentrer ici son autorité magnanime, en la retenant dans les limites où cet auguste tribunal pourra décider par lui-même, et hors de toute dépendance du monde savant.

En conséquence, renonçant aux récompenses magnifiques qui sont offertes par la Nation Anglaise, et auxquelles il croit avoir des droits plus que suffisans, constatés déjà par l'impossibilité scientifique où l'on a été d'examiner officiellement ses travaux; et renonçant même à la réparation des pertes considérables qu'il a essuyées par un abus indigne de ces glorieuses promesses; le savant étranger se borne à réclamer, auprès du Parlement de l'Empire Britannique, le paiement de la modique récompense qui, en vertu de l'article viii de l'Acte susdit, est due incontestablement à ce savant, pour une théorie des réfractions 'astronomiques qu'il a présentée au Bureau des Longitudes, et de laquelle ce Bureau a tiré le plus de profit qu'il lui a été possible. En effet, le Secrétaire du Bureau des Longitudes a avoué authentiquement que cette théorie lui a appris à connaître la fausseté des tables de réfractions que le Bureau publie dans l'Almanach Nautique, pour l'usage de la Marine Britannique; et de plus, le même Secrétaire du Bureau des Longitudes, pour corriger ces erreurs de l'Almanach Nautique, a produit publiquement, sous son propre nom, les principes de cette théorie, telle qu'elle avait été présentée au Bureau des Longitudes par le savant étranger.-C'est, nous le répétons, au paiement de ce profit recueilli par la Nation et avéré avec authenticité, c'est-à-dire, 1º la découverte de la fausseté des tables de réfractions, et 2º la correction de ces tables

de réfractions, telles qu'elles sont publiées par le Bureau des Longitudes pour l'usage de la Marine Britannique; c'est, disons-nous, au paiement de ce service national que le savant étranger borne ici expressément ses réclamations auprès du Parlement de l'Empire Britannique.

La nécessité impérative, ou du moins le motif puissant de cette limitation extrême des réclamations du pétitionnaire, consiste en ce que, dans ces bornes, le Parlement pourra effectivement prononcer par luimême, ou hors de toute dépendance du monde savant.

—Il suffira pour cela de constater, non la vérité scientifique elle-même de la théorie des réfractions dont il s'agit, et de laquelle le savant étranger vient d'être spolié, mais uniquement les faits matériels de cette spoliation, lesquels, sans contredit, au moins aux yeux du Bureau des Longitudes, constituant ici le juge compétent, prouvent cette vérité scientifique en question.

Or, sans prétendre nullement imposer au Parlement Britannique le mode suivant lequel il doit constater ces faits matériels de la spoliation qui est l'objet de la présente Pétition, il nous semble que ce suprème tribunal de la Nation Anglaise ne saurait, sans provoquer la preuve juridique du parjure, se refuser à l'évidence légale d'une déposition solennelle, faite, sous serment, devant le premier magistrat de la Cité de Londres, par un PRETRE de l'Eglise Anglicane, établie par la loi; déposition qui constate ces faits matériels de la spoliation dont il s'agit.-En conséquence, sans vouloir en rien préjuger sur les attributions de ce Parlement éclairé, et dans la simple conviction de la vérité légale de la dite déposition, nous prenons la liberté de joindre ici ce document imposant .- Le voici :

Déposition du Révérend M. Nolan, faite, sous serment, par devant le Lord Maire de la Cité de Londres.

Frédéric Nolan, prêtre, demeurant rue d'Earl, en la Cité de Londres, dépose comme suit, et déclare, sous serment, qu'en faisant cette déposition, il n'est mu ni par la faveur, ni par la prévention à l'égard d'aucun des partis sous-mentionnés, mais uniquement porté par la considération de la justice envers celui qu'il croit lésé; et qu'il fait ainsi solennellement cette déposition dans la vue d'obtenir la foi pour un fait qui, en lui-même, surpasse tellement toute croyance que, sans une pareille attestation, il ne pense pas qu' on veuille y croire;—savoir:

1°. Que, dans l'Almanach Nautique (*) pour l'année 1822, publié sous l'autorité et avec le privilége (p. xvi) du Bureau des Longitudes, une Table de Réfractions est donnée (p. 145, sqq.), et déclarée, sous les mêmes autorité et privilége (p. 1), "avoir été calculée d'après une simple formule, dérivée originairement d'un théorie," et plus expressément (p. 148), "avoir été calculée suivant les principes exposés, par le Dr. Young, dans les Transactions Philosophiques pour 1819."

2°. Que, par un Acte du Parlement (58°. Geor. III. cap. XX), qui est publié dans le même Almanach, une récompense est offerte (Ibid. § 8) " à toute personne qui aura fait des propositions, inventions, et tables, ou des corrections, et améliorations d'anciennes inventions et tables, ingénieuses en elles-mêmes, et utiles à la navigation."

^(*) Ouvrage officiel, destiné pour la marine anglaise, tel que la Connaissance des Temps en France.

- 3°. Que, en réponse à la demande susdite de la Législature, et conformément à ses deux conditions, un Manuscrit, d'un volume in quarto, contenant une Correction "de la théorie" de laquelle sont dérivées les Tables de Réfractions, publiées sous l'autorité et le privilége sus-mentionnés, et une Théorie scientifique pour un nouveau système de Tables, fondée sur une loi générale, fut présenté au Bureau des Longitudes par M. Hoëné Wronski; et que la réception du Manuscrit contenant cette Correction et cette Théorie, a été accusée, par une lettre de Lord Melville, Président du Bureau des Longitudes, et par une autre lettre du Dr. Young, Secrétaire du Bureau des Longitudes, datées l'une et l'autre du 18 avril 1820 (*).
- 4°. Que, dans la dernière de ces lettres, dans laquelle le Secrétaire du Bureau constate la réception du Manuscrit de M. Wronski, il avoue lui-même la Correction faite par ce savant étranger dans sa Théorie des Réfractions, et déclare "qu'il reconnaîtra, devant le Bureau des Longitudes, que ce savant (M. Wronski) a découvert une bévue dans son rapide Post-Scriptum (**) sur les Réfractions", lequel Post-Scriptum est offert, sous l'autorité et le privilége du Bureau des Longitudes, comme contenant "la théorie et les principes" desquels sont "originairement déduites" les Tables de Réfractions dans l'Almanach Nautique.

^(*) Ce manuscrit fut gardé dix jours par le Bureau des Longitudes, n'ayant été remis à la disposition de M. Wronski que par la lettre officielle du Secrétaire de ce Bureau, datée du 28 Avril, 1820.

^(**) C'est sous ce titre de Post-Scriptum que se trouve produite, dans les Transactions Philosophiques pour 1819, la Théorie des Réfractions du Dr. T. Young.

- 5°. Que, dans le Journal des Sciences (*) pour juillet 1821 (quinze mois après la présentation du Manuscrit de M. Wronski), le Secrétaire du Bureau des Longitudes, qui, par office, est directeur de l'Almanach Nautique (Act. uti supr. §. 21), reproduit " la théorie" offerte sous l'autorité et le privilége susdits, comme contenant "les principes" desquels sont "originairement dérivées" les Tables sanctionnées par le Bureau des Longitudes; et, d'une manière encore plus claire et plus expresse, il expose ses "bévues", et professe de les rectifier dans ce qu'il appèle "une correction entre parenthèses"; et que "les corrections", proposées ainsi par le Secrétaire du Bureau des Longitudes, et Directeur de l'Almanach Nautique, sont IDENTIQUES avec celles qui ont été présentées par M. Wronski au Bureau des Longitudes, et accusées, comme ayant été reçues, par lettres du Président et du Secrétaire.
- 6°. Que, dans cette reproduction "de la Théorie" de laquelle les Tables de Réfractions, sanctionnées par le Bureau des Longitudes, sont déclarées avoir été "originairement dérivées", une section entièrement nouvelle (N°. 5) est introduite par son auteur (le Secrétaire du Bureau), et sous son nom; et que cette section propose de nouveaux principes pour autorité des Tables susdites, lesquels, non seulement dépassent les principes offerts, sous le privilége du Bureau, comme autorité pour les Tables publiées sous la sanction de ce Bureau, mais de plus sont identiques avec les principes présentés par M. Wronski au Bureau des Longitudes (quinze mois auparavant), comme fondement de sa nouvelle Théorie et de ses nœuvelles Tables; en tant que ces principes consistent

^(*) Ouvrage périodique anglais, publié sous les auspices des principaux savans de Londres.

dans une loi générale, ayant la même (*) expression théorique, " laquelle, (comme l'observe ce savant étranger dans son Adresse au Bureau, p. 70, l. 11), étant une fois reconnue, la détermination des réfractions se réduit à une simple question algorithmique".

7°. Que, tandis que "la correction" des erreurs "de la théorie" de laquelle sont "originairement dérivées" les Tables de Réfractions sanctionnées par le Bureau des Longitudes, demeure ainsi " avouée" par son auteur lui-même, remplissant non seulement les fonctions de compilateur de l'Almanach Nautique, mais agissant de plus dans la double capacité de membre annuel et de secrétaire du Bureau des Longitudes; et tandis que les Tables de Réfractions, publiées sous le privilége et l'autorité de ce Bureau, demeurent ainsi dépourvues de toute autorité, si ce n'est celle qui est déduite de la loi générale, sous la même expression théorique, sous laquelle M. Wronski a fait connaître au Bureau des Longitudes sa nouvelle Théorie des Réfractions, ayant été attiré par la promesse d'une "récompense pour des propositions, inventions, et tables, ou des corrections et améliorations d'anciennes inventions et tables": ce savant étranger se trouve réduit à voir, non seulement que la récompense pour le service national, qu'il a rendu sur la foi d'une offre de la Législature, lui est RETENUE PAR LE BUREAU DES LONGITUDES, mais que de plus le SECRÉTAIRE DE CE BUREAU S'EST APPROPRIÉ

^(*) Le Révérend M. Nolan aurait pu dire "ayant littéralement la même expression"; car, dans cette publication de la loi de M. Wronski, publication vraiment éhontée, le Secrétaire du Bureau n'a pas même pris la peine de changer la forme des expressions algébriques, et se borne, pour toute finesse, à remplacer la lettre ϕ par la lettre ζ .

que ce savant étranger eût protesté formellement contre l'influence du dit Secrétaire, en tout ce qui concernerait "les Propositions" que ce savant faisait en réponse à un Acte de la Législature, nonobstant, dis-je, qu'il eût protesté ainsi formellement lorsqu'il confia sa Théorie des Réfractions au Président du Bureau des Longitudes.

Signé, FRED. NOLAN,

Prêtre de l'Eglise Anglicane, établie par la loi.

Juré par devant nous, à Mansion House, ce jourd'hui 14 Novembre, 1821.

> Signé, MAGNAY, LORD MAIRE.

En se fondant sur cette Déposition, comme sur une preuve légale suffisante, le pétitionnaire supplie le Parlement de l'Empire Britannique de lui faire rendre la justice qui lui est due; c'est-à-dire, en se fondant sur ce document impérissable, le savant étranger réclame le paiement qui a été promis dans l'article vui du statut du Bureau des Longitudes.

Sans doute, la justice seule de cette réclamation suffira, auprès du Parlement Britannique, pour appeler sa gracieuse attention. Mais, il existe, en outre, deux motifs majeurs que le savant étranger, qui a l'honneur de s'adresser ici au Parlement, ne doit pas pomettre de porter à sa connaissance.—Les voici.

D'abord, comme cela est déjà notoire, ce savant a été retenu forcément à Londres par la violation de ses instrumens déposés à la douane, et par l'enchaînement inévitable des circonstances qui en sont résultées. Il a été ainsi obligé de contracter, dans ce pays, des dettes pour sa subsistance. Or, c'est uniquement pour payer ces dettes à des individus Anglais, et pour pouvoir librement retourner sur le Continent, que le savant étranger, sacrifiant par nécessité tout le reste, réclame au moins la modique récompense qui lui est due incontestablement.

Ensuite, comme cela a déjà été prouvé plus haut, ce savant se trouve exposé à voir, d'un jour à l'autre, produits publiquement, sous le nom du Secrétaire du Bureau des Longitudes de Londres, les travaux scientifiques qu'il a présentés à ce Bureau. Il lui importe donc essentiellement que, par la justice rendue sur la réclamation présente, le Parlement daigne désavouer d'avance toute spoliation future que le Bureau des Longitudes pourrait exercer sur ces travaux scientifiques du savant étranger.

Tel est, Milords et Messieurs, l'exposé de ce nouveau genre de concussion ou d'abus de l'autorité publique, dont le pétitionnaire est la victime en Angleterre. Il l'a porté à votre connaissance avec toute la confiance que votre sagesse et votre justice inspirent à l'Europe entière.

Il ne lui reste donc qu'à légitimer, Milords et Messieurs, le manque de formalités qu'il commet en vous adressant publiquement cette Pétition.—Il est assuré, par la même sagesse et la même justice, qui sont les traits distinctifs du Parlement Britannique, que vous trouverez une légitimation complète dans les circonstances suivantes.

Lorsque le Révérend M. F. Nolan eut fait sa

déposition devant le Lord Maire de la Cité de Londres, il en fut donné copie à Sir Humphry Davy. comme au Président de la Société Royale; à Lord Melville, comme au Président du Bureau des Longitudes; et à Lord Liverpool, comme au Premier Ministre de l'Angleterre. Le profond silence que ces illustres personnages gardèrent sur cet envoi, en n'y donnant aucune réponse, devenait, pour le savant étranger, une indication suffisante de ce que ses instances auprès des membres du Parlement, dans la vue de les porter à présenter sa pétition, demeureraient infructueuses. En effet, considérant qu'il s'agissait d'une affaire scientifique, tout membre bienveillant aurait jugé convenable, et avec raison, de prendre quelques informations sur cette affaire; et certainement, les dispositions secrètes qui étaient trahies par le silence que nous venons d'accuser, et qui résultaient nécessairement de l'influence des savans à priviléges, ne laissaient aucun espoir de succès par la voie de ces informations.

Mais, pour ne pas nous fonder sur de simples suppositions, quelque probables qu'elles soient, nous devons, afin de prouver cette puissante influence des savans à priviléges, alléguer ici le fait grave qui est cité dans la dernière des lettres que le savant étranger vient d'adresser publiquement à Sir Humphry Davy, pour y démontrer l'imposture de ces savans privilégiés. —Le voici.

Peu de temps avant que fut produite la Déposition du Révérend M. Nolan, un illustre personnage de l'Empire Britannique, ayant appris de cet ecclésiastique la situation déplorable du savant étranger, daigna, dans une lettre officielle du 19 Octobre, faire espérer à ce savant sa puissante protection. Et, dès que la Déposition de M. Nolan fut produite, de laquelle ce grand personnage eut connaissance, l'influence des savans à priviléges fut assez puissante pour faire abandonner sa généreuse promesse à ce grand homme, dont le caractère énergique est reconnu de l'Europe entière.

Peut-être dira-t-on que le savant étranger aurait dû au moins faire des tentatives auprès des membres du Parlement, afin d'obtenir un refus positif qu'il pourrait alléguer pour sa légitimation présente.-Ces tentatives ont été faites, autant du moins que la situation infortunée de ce savant lui a permis de les faire. Lorsqu'il publia son Appellation au Parlement Britannique, il en envoya un exemplaire à presque tous les membres, alors présens à Londres; et malheureusement, aucune réponse, offrant un appui légal, ne lui fut donnée, sans doute par la raison qu'il s'agissait d'une affaire scientifique. Bien plus, le savant étranger s'adressa alors à un membre du Parlement*, qui s'occupe de sciences mathématiques, et qui, dans ce temps là, avait bien voulu lui faire de grands complimens sur ses découvertes; mais, ce membre distingué s'excusa, d'une manière indirecte, en décourageant le savant étranger sur cette démarche : il prétendait que le Parlement rejéterait la pétition, par la raison qu'il s'agit d'un objet scientifique, qui est entièrement du ressort du Bureau des Longitudes.

Permettez nous donc, Milords et Messieurs, de vous faire savoir actuellement quelle est la justice que ce Bureau des Longitudes a faite aux réclamations du savant étranger; et vous n'hésiterez plus à trouver

[.] M. D. Gilbert, trésorier de la Société Royale de Londres.

légitime la démarche publique qu'il fait aujourd'hui pour porter à votre connaissance ses malheurs, si peu mérités.

Nous ne parlerons pas ici des refus illégaux et grossiers avec lesquels le Bureau des Longitudes a voulu masquer son appropriation secrète des travaux du savant étranger; refus que nous avons déjà accusés plus haut. Nous ne parlerons pas même de l'imposture hardie avec laquelle les savans du Bureau des Longitudes ont repoussés les justes et bienveillantes intentions du Conseil du Roi, lorsque, attribuant ces refus illégaux et grossiers à l'ignorance du Secrétaire de ce Bureau, qui paraît en être le directeur, le savant étranger avait présenté, par l'organe de l'Ambassadeur de son pays, une humble pétition à Sa Majesté Britannique, ayant pour objet d'obtenir des juges compétens pour les travaux qu'il avait apportés à l'Angleterre sur l'appel du Parlement. Nous nous bornerons ici à faire connaître le procédé injuste et grossier avec lequel, pour consommer cette oeuvre inique, le Bureau des Longitudes a traité les réclamations concernant la dernière des spoliations dont ce savant est la victime en Angleterre, c'est-àdire, concernant la spoliation qui est l'objet de la présente Pétition.-Vous y verrez, Milords et Messieurs, la nécessité morale qui autorise le savant étranger à réclamer, auprès de vous, la justice, et à la réclamer publiquement.

Avant de donner la moindre publicité à sa Déposition, le Révérend M. Nolan l'envoya à Lord Melville, comme au Président du Bureau des Longitudes, en l'accompagnant de la lettre pleine de réserve, que voici: Copie de la lettre du Révérend M. Nolan, à Lord Melville, Président du Bureau des Longitudes, ayant pour objet la production de la Déposition précédente.

le 16 Novembre, 1821.

MILORD,

Cédant à ce que réclament le respect pour la science et la voix impérative de l'humanité, je me soumets au devoir pénible de produire devant votre Seigneurie le document ci-joint.

En comparant le reflet que jète, sur le caractère de la Nation, le procédé qui est exposé dans ce document, en comparant, dis-je, ce reflet avec l'objet professé par un acte de la législature, consistant à avancer "l'honneur et l'intérét de la Grande-Bretagne," je n'hésite pas à croire qu'il doit y avoir ici quelque motif de malentendu ou d'erreur, que je ne suis pas à même d'approfondir. Et dans cette supposition, je prends la liberté de produire devant votre Seigneuirie la Déposition ci-jointe, pour être soumise, selon votre volonté, Milord, au Bureau des Longitudes, qui a encore le pouvoir de réparer les torts accusés dans cette Déposition.-Quelle que soit la marche que ce Bureau suivra pour remplir officiellement les fonctions qui lui sont confiées par la législature, moi, du-moins, je m'acquitte, par cette démarche, de toute responsabilité future, qui pourrait résulter dans le cas où le document que j'ai fourni, devrait, pour l'obtention de la justice, être employé sous une forme plus publique, ou devant un tribunal plus élevé.

Je ne puis croire que le devoir pénible qui m'est tombé en partage, soit consciencieusement rempli, sans que je soumette ici un point de plus, non autant à la justice, qu'à l'humanité du tribunal auprès duquel cette malheureuse cause demeure encore pendante.—Tandis qu'on s'approprie le fruit, et que l'on retient la récompense des nombreux jours de travail et des nuits sans repos du savant étranger, qui, par un sacrifice sans exemple de toute sa fortune aux intérêts de la science, a droit de se reposer sur la foi de la Nation; je suis obligé d'attester, en sa faveur, par la connaissance personnelle que j'ai de ces circonstances, que "

(Nota.—Ici suit un triste exposé des circonstances facheuses auxquelles M. Hoëné Wronski a été réduit en Angleterre, par suite de ces injustices.)

"J'ai l'honneur d'être,

MILORD, &c. &c.;

Signé, FRÉD. NOLAN."

Cette lettre, et la Déposition elle-même, restèrent sans réponse de la part de Lord Melville, Président du Bureau des Longitudes.-Alors, un prélat de l'Eglise Anglicane, le mécène du Clergé et l'un des premiers personnages de l'Empire Britannique, homme de bien et de caractère, écrivit à Lord Melville, en lui produisant les témoignages les plus honorables pour M. Nolan, et en lui renouvelant l'objet de la Déposition de cet ecclésiastique. Mais ce fut en vain; contre tous les égards, cette démarche imposante resta également sans réponse. -Le même prélat, pénétré sans doute plus profondément de cette injustice, insista dans une seconde lettre, auprès de Lord Melville, sur une déclaration quelconque de sa part. Mais, cette dernière démarche fut traitée avec le même manque d'égards, et resta de nouveau sans réponse.

Ce silence obstiné de la part du Président du Bureau des Longitudes, que vous trouverez sans doute, Milords et Messieurs, aussi peu fondé que peu respectueux de la part d'un homme aussi distingué que l'est Lord Melville, vous découvre enfin clairement la nécessité morale où se trouve le savant étranger de recourir auprès de vous-même pour obtenir justice en Angleterre. Et si vous daignez combiner les dispositions que trahit ce silence, avec celles que nous avons signalées plus haut comme provenant de la puissante influence des savans à priviléges, vous reconnaîtrez, Milords et Messieurs, que le savant étranger est fondé en raison lorsque, craignant un abus certain de l'Alien-Bill, qui aurait empêché toutes ses démarches, il se voit forcé de manquer aux formalités, et de porter publiquement à votre connaissance les injustices sous lesquelles il succombe en Angleterre.

Oui, Milords et Messieurs, c'est la justice, et uniquement la justice qu'il demande par cette réclamation publique; réclamation qui, dans les circonstances qui l'environnent, lui paraît seule pouvoir vous parvenir. Les occupations scientifiques, et surtout les occupations philosophiques du savant étranger sont d'un tel ordre, comme il croit l'avoir prouvé dans ses ouvrages publics*, qu'il peut, sans craindre de s'attribuer un mérite, déclarer ici que, parmi les relations sociales, la justice seule demeure encore un objet d'intérêt pour lui : le point de vue scientifique sous lequel il envisage les destinées de l'humanité (Voyez le 1^{er.} N° du Sphinx), le prive du plaisir de jouir de la considération que lui ac-

^{*} Voyez les Sphinx.

corderaient ses contemporains; et le principe irréfragable de ses actions (Voyez le même Numéro), lui rendrait odieuse la diffamation qu'il ferait luimême des coupables.—Il peut d'ailleurs alléguer ici, du moins pour la dernière de ces assertions, des preuves positives: les voici.

Durant deux années, le savant étranger a souffert, au milieu des savans anglais, les injustices les plus criantes, les peines physiques qui en étaient la suite, et les humiliations sans nombre auxquelles l'exposait l'ignorance de vils intrigans. Et néanmoins, nulle plainte publique, qui pourrait décéler l'intention de diffamer ces hommes coupables, n'a transpiré dans les réclamations réitérées que ce savant a faites publiquement auprès des autorités compétentes. La preuve positive de cette assertion se trouve dans ces réclamations publiques elles-mêmes, et nommément dans l'Appellation au Parlement, dans la Pétition à Sa Majesté Britannique, dans l'Adresse au Bureau des Longitudes, et dans le Supplément à cette Adresse, où rien ne se trouve qui puisse décéler chez l'auteur l'intention de diffamer ses ennemis. angiz causib smêm niol serenza sur's

Bien plus, il avait lui-même cherché à cacher leur honte, en attribuant la violation du secret de ses instrumens à un malentendu; et, pour repousser jusqu'à l'intention d'imputer sa ruine au corps des savans anglais, il s'est soumis à l'humiliation de présenter un Mémoire à la Société Royale de Londres, afin de prouver par là une déférence pour ces savans, qu'il desirait faire croire au public. Mais, ce qui est une preuve positive et de plus irréfragable de la candeur de ses intentions, c'est que, après avoir tout perdu, et se voyant déjà près du terme déplorable qu'il signale à la fin de son

opuscule sur l'Imposture publique des Savans à priviléges, le pétitionnaire, pour éviter un scandale aux sciences, sacrifiait tout ressentiment à leur bien, et écrivait encore à M. Pond, Astronome-Royal, et à Sir Humphry Davy, Président de la Société Royale, qu'il n'accusait point de ses malheurs le corps des savans anglais (Voyez, dans l'opuscule cité, qui sert de document à la présente Pétition, les pages 3, 15, 16, 41, et 66).

Malheureusement, Milords et Messieurs, par un aveuglement inconcevable, tant de condescendance, ou tant de sacrifices pour le bien de la science, n'ont été interprétés que comme faiblesse du savant étranger, ou du moins n'ont servi qu'à encourager l'insolence des savans à priviléges. Sa ruine fut enfin consommée; l'odieux complot obtint le succès desiré, et le but infâme d'empêcher ce savant de publier ses travaux manuscrits, offrant les résultats matériels de la grande réforme philosophique qu'il a réussi à assigner à la science, fut complètement atteint.

Cette situation du savant étranger, qui est loin d'être exagérée, loin même d'être signalée dans toutes ses conséquences, lui commande, au fond de sa conscience, un sacrifice plus grand encore, celui de porter publiquement à la connaissance du Parlement Britannique ce tissu d'iniquités; tissu impur dont les savans à priviléges voilent le sanctuaire des sciences. En effet, Milords et Messieurs, permettez nous de nous adresser ici à l'honneur de tout Anglais, à celui de l'Europe entière, pour demander si l'on peut désavouer que cette situation du savant étranger ne lui impose l'obligation impérative de porter à votre connaissance une si grave injustice, et qu'elle ne le place dans la nécessité

morale de dévoiler publiquement des menées si odieuses, afin de déjouer, auprès de vous, leur puissante extension? Lui du moins, il porte, au fond de son âme, la conviction de ce qu'il ne demande que la justice, et de ce qu'il ne connaît aucun autre moyen de l'obtenir.

Hélas! même ce dernier devoir, que lui prescrivait impérativement sa profonde situation, ne pouvait être rempli: dans sa ruine, l'impossibilité de toute réclamation publique avait également été préméditée. Aussi, abandonnant tout au Ciel, réparation des torts et vengeance de l'injustice, le savant étranger fut forcé de se résigner au sort affreux qui l'attendait, et qu'il a déjà signalé à la fin du document cité plus haut.-Privé d'habitation, de vêtemens, et de moyens de subsistance, il était sur le point de se livrer, au milieu de l'hiver, à la merci de ceux qu'il aurait rencontré dans sa route de Londres à Douvres, pour aller implorer. sur les côtes de l'Angleterre, la générosité de quelque vaisseau français, qui l'aurait ramené en France, dans ce pays où naguères il avait trouvé une si longue et si honorable hospitalité.

Mais, par une Providence manifeste, la veille même du jour projeté pour ce funeste départ, il reçut, bien avant dans la nuit, une lettre de S. E. le Comte Lieven (*), dans laquelle cet Ambassadeur

^(*) Le savant étranger ne peut s'empêcher d'exprimer ici publiquement sa vive reconnaissance à Leurs Excellences le Comte Lieven et le Baron Nicolay, pour l'intérêt continu que ces Ministres éclairés ont bien voulu lui témoigner durant son malheureux séjour en Angleterre. C'est en effet, et nous devons le dire par gratitude envers la Russie, c'est à l'Ambassade Russe que ce savant doit principalement d'avoir échappé au précipice qu'on creusait sous ses pas à Londres, pour engloutir, avec lui, jusqu'à la possibilité de toute réclamation publique.

lui annonçait une nouvelle marque de la munificence de l'Empereur Alexandre, comme " une preuve de l'intérêt que sa situation avait inspiré à Sa Majesté Impériale".—Le doigt de Dieu était ici trop visible pour que le savant étranger pût méconnaître que la vraie destination de ces moyens providentiels était d'exposer, par la voie de la publication, à la connaissance du Parlement Britannique, les injustices insignes dont ce savant est la victime en Angleterre, et qui, en sapant visiblement les bases elles-mêmes de l'établissement de la vérité parmi les hommes, portent ainsi une atteinte directe à leurs destinées absolues.

Malheur à l'homme qui pourrait ici méconnaître le doigt de Dieu! Malheur à celui qui ne pourrait sentir la nécessité supérieure du devoir dont s'acquitte ici le savant étranger, en considérant spécialement la haute influence de ce devoir sur les destinées elles-mêmes de l'humanité! Malheur enfin à l'homme qui pourrait ici ne pas croire à la pureté des intentions de ce savant, lorsque surtout, après de longues privations, et au milieu d'un dénuement entier, il sacrifie, pour l'accomplissement de son devoir, les premières et uniques ressources dont la Providence dispose en sa faveur!

Ce sacrifice n'est pas même le seul titre qui constate la pureté du devoir sacré dont il s'agit, et que vous apprécierez sans doute, Milords et Messieurs, dans toute son étendue. Le savant étranger connaît, en outre, tout ce qu'il doit redouter de cette publication des méfaits des savans à priviléges, sinon de la part des autorités publiques, auprès desquelles, comme nous en manifestons plus haut la confiance, l'honneur britannique lui offre une garantie suffisante, mais au moins de la part

S'il faut donc sa vie pour accomplir ses sacrifices, il est prêt à la donner.—Le triomphe de la vérité qu'il obtient ici, n'en sera que plus éclatant.

Mais, ce qu'il a de plus précieux que sa vie, ce sont ses manuscrits.-Déjà, ils ont également été l'objet de vives inquiétudes pour lui. Sans signaler ici les motifs réitérés de ses craintes, nous nous bornerons à dire que, depuis long-temps, il a été obligé, au milieu d'une Nation civilisée, de disséminer et de cacher ses manuscrits dans des demeures de particuliers obscurs. Quel contraste avec la glorieuse sûreté qu'ont trouvée, au milieu des flammes de St. Pétersbourg, les manuscrits de l'illustre Euler! L'Impératrice Catherine, ayant appris que l'incendie ravageait le quartier où demeurait ce grand homme, ordonna au Comte Orloff de sacrifier, s'il le fallait, la ville entière pour sauver à l'humanité des vérités peut-être précieuses, pour la découverte desquelles les hommes vivent en société et bâtissent des villes. Sans doute, il n'appartient pas au savant étranger de comparer ses travaux à ceux du grand Euler; mais, il a au moins le droit de signaler ici. par ce contraste, les inquiétudes déchirantes qu'il éprouvait à Londres en voyant, à chaque instant, sur le point de périr ce qu'il croyait utile à l'humanité.-Heureusement, une famille distinguée, à laquelle ce savant exprimera publiquement sa profonde gratitude, lorsqu'il en sera temps, avant eu connaissance de ses tourmens, s'indigna contre tant de méfaits; et, pour faire honneur au nom anglais, voulut bien se charger de la garde de ce dépôt sacré, et de sa restitution sauve sur le Continent.

Ainsi, libéré de la seule obligation qui pouvait lui imposer le soin de son existence, c'est-à-dire, assuré de la conservation de ses travaux, quand même il perdrait sa vie, le savant étranger est prêt, s'il le faut absolument pour établir ce triomphe de la vérité, il est prêt, disons-nous, à sceller de son sang l'accomplissement de ce grand devoir.

Il a l'honneur d'ètre, avec le plus profond respect,

MILORDS et MESSIEURS,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Londres, Mars 1822.

HOENE WRONSKI,

Ancien Officier Supérieur
de Russie.

EXPOSÉ

des circonstances scientifiques de la spoliation du savant étranger par le Bureau des Longitudes de Londres.

Parmi les résultats scientifiques que le savant étranger avait apportés en Angleterre, se trouvait, comme cela est déjà notoire, une nouvelle théorie des réfractions. Cette théorie se distinguait de toutes celles qu'on avait tentées auparavant, par la circonstance fondamentale de ce que la loi, sans doute très variable, que suit la température de l'atmposphère à diverses hauteurs, y était fixée dans toute sa généralité, et sans aucune des hypothèses physiques, dont étaient entachées toutes les autres théories. De cette manière, les tables de réfractions qui résultaient de cette nouvelle théorie, étaient enfin rigoureusement vraies, parce qu'elles étaient purement mathématiques.

Or, vers le temps où le Bureau des Longitudes de Londres disposait à la douane des instrumens du savant étranger, cet équitable Bureau publiait l' Almanach Nautique pour l'année 1822. Et, dans cet Almanach, il produisait de nouvelles Tables de Réfractions, déduites d'une nouvelle théorie de son actif secrétaire, laquelle, plus encore que les autres théories, était entachée d'une mauvaise hypothèse physique et de nombreuses conjectures tout-à-fait arbitraires. Mais, ce qui rendait remarquable cette production, c'était, d'après la Préface de cet Almanach Nautique, l'intention manifeste de remplacer, par ces nouvelles tables de réfractions, les tables françaises, qui étaient adoptées dans toute l' Europe, et qui, dans cette Préface, étaient déclarées inexactes.

Il devenait ainsi curieux pour le savant étranger de voir combien ces prétentions, si ridicules, de faire lutter un pauvre Docteur Young contre l'illustre Laplace étaient fondées. Et pour cela, il suffisait de comparer ces tables anglaises avec les tables mathématiques susdites, qui ne pouvaient errer.—Le résultat de cette comparaison fut que les tables du Bureau des Longitudes de Londres, et leur prétendue théorie, étaient entièrement fausses.

Ainsi, sachant que, par le nouvel acte qui institue le Bureau des Longitudes, (le 58° du règne de George III), le Parlement offre expressément, dans l'article VIII, des récompenses pour la correction d'anciennes tables erronées, le savant étranger résolut de fournir ces corrections pour les tables anglaises que le Bureau venait de publier. Il voulut, par là, se procurer les moyens de se tirer, en Angleterre, de l'embarras où l'avait jeté la disposition arbitraire que, dès son arrivée dans ce pays, on avait faite de ses instrumens, déposés à la douane de Londres.

En conséquence, croyant alors ne devoir attribuer cette disposition arbitraire qu' à l'effet immoral de l'ignorance du Secrétaire, et conservant encore quelque foi dans la loyauté du Corps lui-même du Bureau des Longitudes, le savant étranger présenta à ce Bureau un Mémoire intitulé:

Nouvelles Tables de Réfractions, fondées sur la solution générale et rigoureuse du problème des réfractions, qui, jusqu' à ce jour, est demeuré non résolu; et précédées d'une Protestation contre la compétence scientifique du docteur T. Young, Secrétaire du Bureau des Longitudes de Londres.

A ce Mémoire purement scientifique étaient jointes deux pièces documentales, l'une intitulée:

Exposé de la spoliation de M. Hoëné Wronski par suite de ses relations avec le Bureau des Longitudes de Londres;

et l'autre intitulée :

Pétition adressée à Son Excellence le Vicomte Melville, Ministre de la Marine et Président du Bureau des Longitudes.

Le tout fut envoyé expressément à Lord Melville, le 17 Avril 1820, comme au Président du Bureau des Longitudes, et pour écarter l'influence du Secrétaire de ce Bureau, dont l'incompétence scientifique se trouvait démontrée dans le Mémoire, et spécialement dans son Introduction, portant le titre:

Protestation consistant à prouver que le docteur T. Young, Secrétaire du Bureau des Longitudes de Londres, ne connaît pas l'état actuel de la science, et par conséquent qu' il n'est pas rapporteur compétent des travaux de M. Hoëné Wronski, qui sont soumis à ce Bureau, et qui tous sont fondés sur cet état présent de la science.

On montrait, dans cette Introduction, les erreurs grossières que ce Secrétaire a commises dans sa prétendue théorie des réfractions, et l'on y signalait ouvertement le défaut manifeste de connaissances mathématiques chez cet homme, si intrigant, qui, pour ainsi dire, gouverne le Bureau des Longitudes. Quant au corps lui-même du Mémoire, le savant étranger y présentait la grande théorie, purement mathématique, des réfractions astronomiques et terrestres, embrassant, dans toute leur généralité, toutes les lois possibles de la température de l'athmosphère, et offrant ainsi, pour la première fois, des tables rigoureusement vraies de ce phénomène des réfractions.

Pour de pareils résultats, le savant étranger, en se fondant authentiquement sur l'article VHI de l'acte du Parlement, qui offre de 500 à 1000 livres sterling de récompense, ne demandait que cinquante livres pour payer la dette qu'il avait été obligé de contracter à Londres, en s'y trouvant forcément retenu. Il condescendait d'ailleurs à méconnaître entièrement la cause des pertes qu'il a essuyées en Angleterre, soit directement par la violation du secret de ses instrumens, soit indirectement par son séjour forcé à Londres.

Enfin, au nombre des conclusions qui se trouvaient établies dans la Pétition à Lord Melville, et qui ne déguisaient que faiblement la méfiance du savant étranger dans la loyauté du Secrétaire du Bureau des Longitudes, se trouvait expressément celle-ci:

"Vu l'incompétence scientifique du docteur T. Young, que je prouve irréfragablement dans le Mémoire astronomique ci-joint, je dois supplier Votre Excellence de soustraire à l'influence de ce Secrétaire tout ce qui peut me concerner."

Voici maintenant ce qui résulta de ce contact entre tant de sacrifices, de science, de déloyauté et d'ignorance.

Lord Melville fit accuser le lendemain, 18 Avril 1820, la réception de ce Mémoire astronomique et des deux pièces qui y étaient annexées, en déclarant "qu'il sentait le devoir de mettre ces propositions sous les yeux du Bureau des Longitudes." Mais, le même jour, 18 Avril, le Secrétaire du Bureau, qui devait être écarté de cette affaire, annonça au savant étranger, avec une espèce de triomphe, que tous ces papiers venaient de lui être remis par Lord Melville. Heureusement, par un vertige inconcevable, ne pouvant, dans le premier moment, résister à un choc si violent, et voulant jouer le grand homme, ce Secrétaire avoua tout lui-même, et son incompétence scientifique en général, et ses erreurs dans sa prétendue théorie des réfractions. Voici cette déclaration authentique, telle qu'elle se trouve consignée dans cette lettre du 18 Avril 1820, écrite au nom de l'Amirauté, et portant le timbre du service de Sa Majesté (On his Majesty's Service):

"Je ne me permettrai d'émettre, auprès du Bureau, "aucune opinion sur vos productions, si ce n'est de "reconnaître que vous avez découvert une erreur "(blunder) dans ma théorie des réfractions."

T. Young.

Ainsi, l'erreur de cette prétendue théorie se trouvait avouée authentiquement, par l'auteur lui-même et de cette théorie et des tables de réfractions qu'il en a dérivées, et que le Bureau des Longitudes a sanctionnées et produites, pour l'usage de la Marine Britannique, dans son Almanach Nautique pour 1822. Le droit à la récompense promise par l'article VIII du statut du Bureau, pour la correction d'anciennes tables (Correction of former Tables), se trouvait donc établi avec évidence; et néanmoins, insensible aux malheurs qu'il avait causés, et manquant ouvertement à son devoir, et aux égards dus à la science, le Bureau des Longitudes de Londres fit écrire au savant étranger, le 28 Avril 1820, "qu'il ne pouvait accepter aucune proposition de ce savant", et lui renvoya ses manuscrits après les avoir gardés dix jours en sa possession.

Un pareil procédé, digne des sauvages, était presque inexplicable de la part du Bureau des Longitudes de la Grande-Bretagne. La seule explication qui s'offrait, était de lui supposer le but de consommer à Londres la ruine du savant étranger, pour l'empêcher de retourner sur le Continent, et de produire à la connaisance du public l'accueil que, parmi les savans privilégiés, la science trouve dans ce pays. Mais, quelque plausible que pût être cette explication, elle était encore loin de la vérité; il fallut attendre la révolution d'une année pour découvrir le secret de ce procédé, si inexplicable d'abord. Ce ne fut, en effet, qu'en Juillet 1821, que ce secret parut enfin dévoilé dans toute sa turpitude.—Qui le croirait sans la Déposition solennelle du Réverend M. Nolan! Le Bureau

des Longitudes de la Grande-Bretagne, ou du moins son Secrétaire, produisit alors, sous son propre nom, dans le No. XXII du Journal of Science, Literature and the Arts, (pages 353—364), la nouvelle théorie mathématique des réfractions, ou du moins les PRINCIPES FONDAMENTAUX DE CETTE THEORIE, tels que le savant étranger les avaient communiqués au Bureau des Longitudes, en se fondant sur la foi d'un acte du Parlement Britannique.

Nous accusons ici le Bureau des Longitudes lui-même de cette nouvelle spoliation, parce que le savant étranger, qui en est la victime, a présenté la théorie dont on vient de le dépouiller, à Lord Melville lui-même, comme au Président du Bureau des Longitudes, en récusant expressément, et en quelque sorte judiciairement, le Secrétaire de ce Bureau. Ainsi, dans le cas où ce Secrétaire aurait enlevé la théorie en question sans l'autorisation du Bureau des Longitudes, il demeurerait responsable de ce méfait envers le Bureau; mais, envers le savant étranger, qui n'a eu rien à démêler avec le Secrétaire du Bureau, et généralement envers le public, qui ne connaît que l'institution où l'on s'est servi si indignement de l'autorité politique pour ravir des découvertes à un étranger, il n'existe ni ne peut exister personne autre de responsable que le Bureau des Longitudes lui-même.

Quant au caractère spécial de cette nouvelle spoliation, il consiste manifestement, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, en ce qu'elle forme un nouveau genre de concussion, infiniment plus aggravante que la concussion ordinaire, où l'on abuse simplement de l'autorité publique pour ravir la propriété de quelques particuliers. Jci, on n'abuse pas, mais on use de l'autorité publique, ou d'une institution politique elle-même, pour ravir des découvertes scientifiques, qui forment la propriété la plus précieuse des nations. Et c'est ce caractère si aggravant qui donne à cette nouvelle spoliation la turpitude dont elle est couverte, et par laquelle elle révolte si fortement toute âme supérieure.

Voici les preuves positives de ce méfait signalé, commis dans le sein du Bureau des Longitudes de la Grande-Bretagne.

La nouvelle spoliation, celle dont il s'agit ici, consiste principalement en ce que l'on a ravi, au savant étranger, la découverte de la considération générale de la loi que suit la température et par conséquent la construction mécanique de l'atmosphère; découverte qui, non seulement dispense d'introduire, dans la détermination des phénomènes de l'atmosphère, des hypothèses sur cette loi inconnue, mais qui de plus sert à fixer, pour chaque état de l'atmosphère, la vraie loi de sa température et de sa construction mécanique. Cette nouvelle spoliation consiste de plus accessoirement en ce que l'on a ravi, au savant étranger, la correction susdite de la théorie anglaise des réfractions, d'après laquelle le Secrétaire du Bureau des Longitudes a construit les tables que ce Bureau a produites dans l'Almanach Nautique pour 1822; correction dont ce même Secrétaire fait actuellement un abus pour légitimer et pour faire considérer comme vraies ces tables de réfractions, qui, dans leur principe, sont absolument fausses.—Nous allons donner séparément les preuves de cette double spoliation; preuves que, sans même avoir besoin de recourir au Mémoire manuscrit qui a été présenté en 1820 au Bureau des Longitudes, nous pouvons tirer complètement des deux Mémoires du Secrétaire de ce Bureau, imprimés, l'un en 1819, dans les Transactions philosophiques, et l'autre en 1821, dans le No XXII du Journal of Science, Literature and the Arts.

D'abord, pour ce qui concerne la considération générale de la loi de la température de l'atmosphère, aucune idée sur cette considération générale ne transpire dans le premier Mémoire du Secrétaire du Bureau des Longitudes, dans celui de 1819. Bien au contraire, ce Secrétaire y dit, au commencement du No. 40., "qu'il faut donner quelque détermination particulière à cette loi en question." Mais, dans son deuxième Mémoire, dans celui de 1821, qui n'est qu'une copie altérée du premier Mémoire, après avoir reproduit, toujours au commencement du No. 40., l'expression de cette nécessité d'une détermination particulière, il commet, à la fin de ce No. 40., où commence l'altération du Mémoire, une inconséquence grave, qui le trahit, en prétendant, avec une contradiction manifeste, se dispenser de cette même nécessité: il y dit expressément "qu'il sera " plus satisfaisant d'étendre le théorème général un peu plus loin, " sans le restreindre à une loi particulière de la température".- Et alors, dans le No. 50. de ce Mémoire de 1821, numéro qui n'existe pas du tout dans le Mémoire de 1819 (*), le Secrétaire du Bureau des Longitudes développe effectivement cette considération générale de la loi de la température de l'atmosphère, telle que le Bureau l'a ravie au savant étranger, dans le Mémoire manuscrit que ce savant lui a présenté en 1820.

^(*) Dans le Mémoire originaire de 1819, il y a une inadvertance dans le numérotage des articles, portant les numéros 1, 2, 3, 4, 6, &c.: et c'est précisément de cette inadvertance que le Secrétaire du Bureau des Longitudes a profité dans le Mémoire de 1821, pour y introduire, sous le No. 50, qu'il avait omis, la considération générale qu'il a ravie au savant étranger.—Il plaisante, dans le Mémoire altéré, sur cette inadvertance dans le numérotage des articles, en affectant de croire que c'est là le defaut des premieres notions d'arithmetique que lui avait reproché le savant étranger: on comprendra maintenant, par le change qu'il donne ainsi à l'attention du lecteur sur le No. 50., que cette plaisanterie n'est pas aussi bête qu'elle en a l'air.

En effet, il est constant, par l'Adresse de M. Hoëne Wronski au Bureau des Longitudes, publiée en anglais à la fin de 1820, que la découverte de la considération générale en question de la loi de la température de l'atmosphère appartient entièrement à ce savant étranger: elle se trouve déjà mentionnée dans le Moniteur du 15 9bre: 1810, et elle se trouve surtout fixée positivement dans la Note des pages 614 et 615 de la 2e. Section de sa Philosophie de la Technie, publiée en 1817. Il est constant de plus, par la même Adresse au Bureau des Longitudes, que cette découverte en question, de laquelle dépendait essentiellement le salut de la théorie des réfractions, et de toutes les autres théories concernant les phénomènes de l'atmosphère, formait l'objet majeur, le principe lui-même du Mémoire manuscrit qui a été présenté au Bureau des Longitudes en Avril 1820,-Or, il est avéré authentiquement que le Secrétaire du Bureau a lu ce Mémoire manuscrit, puisqu'il y a appris à connaître l'erreur de sa prétendue théorie des réfractions, comme il l'avoue positivement dans sa lettre officielle du 18 Avril 1820, que nous avons citée plus haut.

Lorsque l'on confrontera, avec ce Mémoire manuscrit, le deuxième Mémoire du Secrétaire du Bureau des Longitudes, c'est-àdire, son Mémoire altéré en 1821, on pourra reconnaître tous les vestiges de cette spoliation indigne. On découvrira surtout l'impudeur avec laquelle cette spoliation a été effectuée, en voyant que le Secrétaire du Bureau des Longitudes a copié, pour ainsi dire littéralement, au commencement du No. 50. de son Mémoire altéré, l'exposition de la question générale, telle qu'elle se trouve, sous le marque (21)1, dans le Mémoire manuscrit du savant étranger. Le Secrétaire du Bureau des Longitudes n'a changé, dans sa copie de cette exposition, rien autre que la lettre 6 dont se sert le savant étranger, en la remplaçant par la lettre Z. Mais, ce qui décèle enfin le méfait, c'est que, dans cette copie si éhontée, le Secrétaire du Bureau ne peut suivre le savant étranger qu'aussi long-temps que les calculs demeurent élémentaires: aussitôt que ce savant s'élève à de hautes considérations, pour arriver à la découverte de la loi qui régit les différentielles de cette quantité générale o ou Z, le Secrétaire du Bureau des Longitudes s'arrête; et il donne ainsi, par ce défaut de connaissances, la preuve la plus positive de ce que ces idées ne sont pas les siennes, parce qu'il prouve, par là, qu'il ne les comprend nullement, en méconnaissant cette loi fondamentale de la variation de la quantité générale o ou L, qui est l'objet principal de la solution de cette question.

Il est vrai, grâces à son ignorance, que, de cette manière, le Secrétaire du Bureau des Longitudes n'a ravi, pour ainsi dire, que les principes de la découverte fondamentale du savant étranger. Mais, ce qu'il en dit en gros dans ce N°. 5°. de son Mémoire de 1821, est déjà parfaitement suffisant pour que tout mathématicien, un peu plus habile que ce Secrétaire, puisse établir la vraie théorie et en tirer tous les résultats, concernant les phénomènes de l'atmosphère, qui sont le fruit des travaux du savant étranger. Ce savant se trouve donc ainsi réellement dépouillé de cette importante découverte par le Bureau des Longitudes de Londres.

Ensuite, pour ce qui concerne la spoliation accessoire, consistant en ce que, par cette appropriation honteuse des travaux du savant étranger, le Secrétaire du Bureau des Longitudes a également ravi à ce savant le redressement de la théorie anglaise des réfractions, et par conséquent la correction des tables produites par le Bureau dans l'Almanach cité plus haut; les preuves en sont de nouveau fournies, indépendamment du Mémoire manuscrit du savant étranger, par les deux Mémoires susdits du Secrétaire du Bureau, imprimés en 1819 et en 1821, et surtout par sa déclaration officielle du 18 Avril 1820.

En effet, à la tête du dernier de ces Mémoires, se trouvent, comme supplément du titre, les mots remarquables: "Avec une correction entre parenthèses (With a parenthetical correction)", par lesquels le Secrétaire du Bureau annonce l'altération de ce Mémoire.-Mais, à qui appartient cette correction? C'est ce que ce loyal Secrétaire se garde bien de nous dire. Il est vrai que ce supplément du titre " Une correction entre parenthèses"! a quelque chose de si drôle que l'on y voit de suite l'embarras de ce Secrétaire, et que l'on y découvre que ce n'est pas à lui qu'appartient cette correction. Mais enfin, il ne le dit pas luimême expressément, et il cherche plutôt manifestement à ne pas le dire. Même à la fin du No. 40. de ce Mémoire corrigé, où ce Secrétaire commence à signaler les erreurs du premier Mémoire, il s'arrange de manière à faire croire au lecteur que c'est lui-même qui fait ces corrections .- Nous sommes donc obligés, pour rendre la mémoire et la probité au Secrétaire du Bureau des Longitudes de Londres, de lui rappeler ici son aveu officiel du 18 Avril 1820, que nous avons cité plus haut, et dans lequel il reconnaît expressément que c'est le savant étranger qui lui a indiqué ses erreurs, et par conséquent qui lui a appris à les corriger.

Lorsque l'on confrontera ce Mémoire corrigé et imprimé en 1821, avec le Mémoire manuscrit que le savant étranger a présenté au Bureau des Longitudes en 1820, on découvrira de nouveau tous les vestiges de ces corrections. Ainsi, l'on verra que les résultats définitifs qui se trouvent au No. 70. du Mémoire corrigé, de celui de 1821, et qui sont bien différens de ceux obtenus dans le premier Mémoire, dans celui de 1819, sont parfaitement identiques avec les résultats définitifs qui se trouvent, sous la marque (29), dans le Mémoire manuscrit du savant étranger .-Et c'est sans doute de cette manière, en manquant à toute loyauté, que les savans du Bureau des Longitudes prétendent avoir euxmêmes redressé les erreurs de leur théorie des réfractions, et soutenu les tables qu'ils ont données à la Marine Britannique?--Heureusement, l'ignorance du Secrétaire du Bureau était encore là pour faire de suite justice de cette déloyauté des savans du Bureau des Longitudes. En effet, faisant même abstraction de la loi de la température, et par conséquent de l'hypothèse physique du Professeur Leslie, dont se trouve entachée la théorie des réfractions du Bureau des Longitudes de Londres, on voit, dans le Mémoire manuscrit du savant étranger, tel qu'il fut présenté au Bureau, que cette théorie anglaise des réfractions est entièrement fausse, sous le point de vue purement mathématique. Car, pour obvier à des difficultés insurmontables pour lui, le Secrétaire du Bureau admet ouvertement, comme principe de ses calculs, que, dans l'équation $x^2 = u^2 + v^2$, la quantité vétant variable, les quantités x et u peuvent être considérées comme constantes. Cette supposition absurde, qui démasque toutà-fait l'ignorance de ce Secrétaire, et donne la preuve irrécusable de ce que cet homme n'a réellement pas les premières notions de la science, est proprement le principe mathématique de la théorie anglaise en question. Mais, nonobstant la facilité dans les calculs, qui résultait de cette supposition absurde, des erreurs grossières d'algèbre furent entassées dans cette même théorie, et la rendait, pour ainsi dire, méconnaissable à elle-même. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer, dans les deux Mémoires de 1819 et de 1821, les résultats définitifs, tels qu'ils se trouvent respectiyement, dans le No. 60. du premier Mémoire, et dans le No. 7º. du deuxième Mémoire: on trouvera ces résultats respectifs tellement dissemblables qu'on aura de la peine à croire qu'il s'agit de la même question.-Ainsi, cette théorie des réfractions du Bureau des Longitudes, telle qu'elle fut produite en 1819, comme base des tables que ce Bureau a imposées à la Marine Britannique dans l'Almanach Nautique de 1822, était un tissu mons-

trueux d'hypothèses physiques, d'absurdités mathématiques, et de grossières erreurs de calcul. Voulant donc redresser cette théorie anglaise, et offrir ainsi, conformément à l'article VIII de l'acte du Parlement, la correction des tables qu'on a tirées de cette théorie, le savant étranger était obligé, d'abord, de corriger les erreurs de calcul; ensuite, de redresser l'absurdité mathématique de cette théorie, en faisant varier, dans l'équation $x^2 = u^2 + v^2$, les trois quantités x, u, v, à la fois; enfin, de rendre cette même théorie indépendante de toute hypothèse. Tel est effectivement le grand travail, consigné dans le Mémoire manuscrit, que le savant étranger avait soumis au Bureau des Longitudes .- Or, le Secrétaire de ce Bureau ne paraît avoir compris que le premier et le troisième de ces redressemens : en effet, à la fin du No. 10. de son Mémoire altéré en 1821, il aborde bien les erreurs de calcul, qu'il a déjà avouées dans sa déclaration du 18 Avril 1820; et dans le No. 50. du même Mémoire, il se dégage au moins un instant de l'hypothèse de Leslie, quoiqu'il y retombe ensuite entièrement pour arriver à ses résultats définitifs; mais, nulle part il ne donne le moindre signe d'avoir compris le défaut mathématique fondamental de sa théorie, consistant dans l'absurdité de la manière dont il a fait varier les quantités composant l'équation $x^2 = u^2 + v^2$.

Il se trouve donc, grâces à cette ignorance du Secrétaire du Bureau des Longitudes, que la correction qu'il a voulu appliquer à sa théorie, aux dépens du savant étranger, est insuffisante; et par conséquent que, malgré cette tentative de dépouiller ce savant, en lui ravissant le mérite de cette correction, et le droit qui y est attaché par l'article VIII du statut, la prétendue théorie des réfractions du Secrétaire du Bureau, telle qu'il la reproduit aujourd'hui altérée dans le Mémoire de 1821, est encore tout-à-fait fausse.

Mais, ce qui met le comble à l'ignorance de ce Secrétaire du Bureau des Longitudes de Londres, c'est qu'il a pu voir la vraie forme du résultat final, tel que la donnent les corrections du savant étranger, non seulement dans le Mémoire manuscrit de ce savant, sous la marque (107), mais de plus dans son Appellation au Parlement, publiée en 1820; et cependant, ce Secrétaire reproduit aujourd'hui son ancien résultat erroné, sans tenir nullement compte de ses propres corrections. En effet, dans cette Appellation au Parlement se trouvent consignés, aux pages 14 et 15, et en regard, l'un de l'autre, le vrai résultat final, que donnent les corrections du savant étranger, et le faux résultat du Secrétaire du Bureau, qu'il a produit originairement, à la page 148 de l'Almanach

Nautique de 1822, pour servir de fondement aux nouvelles tables anglaises; et c'est identiquement le même résultat faux qu'il reproduit aujourd'hui, à la page 362 du N°. XXII. du Journal of Science, &c., pour soutenir ces tables officielles.

N'y aurait-il pas même un peu plus que de l'ignorance dans cette obstination à reproduire l'ancien résultat, sans tenir compte de ses propres corrections?—En effet, dans l'Appellation au Parlement, le savant étranger a signalé expressément, à la page 15, la fausseté du rapport numérique entre les coefficiens des trois derniers termes de la formule finale du Secrétaire du Bureau des Longitudes; et cependant, ce Secrétaire reproduit aujourd'hui, à l'endroit que nous venons de citer, cette même formule finale, quoiqu'elle soit manifestement contraire à ses propres corrections, telles qu'il les a obtenues au N°. 7°. de son Mémoire altéré en 1821, et nommément à la page 358 du N°. XXII du Journal of Science, &c., où se trouve consigné ce Mémoire falsifié.—Il y a là certainement plus que de l'ignorance.

Mais, quoiqu'il en soit, comble d'ignorance ou comble d'imposture, cette formule finale du Secrétaire du Bureau des Longitudes se trouve fausse, même conformément à ses propres corrections. Et par conséquent, les tables de réfractions, qui sont tirées de cette formule erronée, et que le Bureau des Longitudes a produites officiellement pour la Marine Britannique, dans son Almanach Nautique de 1822, demeurent fausses.—Ainsi, ces tables anglaises de réfractions offrent, par leur fausseté, un document impérissable du méfait, commis dans le sein du Bureau des Longitudes de la Grande-Bretagne, et dont le savant étranger, qui en est la victime, demande ici la réparation publique.

NOTA:

Dans ces pièces, nous ne devrions pas parler de la haute importance qui, pour l'Astronomie et la Navigation, est attachée à la théorie et aux tables de réfractions. La Préface de l'Almanach Nautique où sont produites les tables anglaises, la signale suffisamment. D'ailleurs, le fait lui-même de la production de ces tables dans la vue manifeste de repousser les tables françaises, et de donner à l'Astronomie et à la Marine des moyens plus assurés pour calculer ce phénomène, ce fait, disons-nous, établit complètement l'importance de cette question, et doit ainsi la rendre intéressante au Parlement de la Nation qui revendique la domination des mers.

Dans son Adresse au Bureau des Longitudes, le savant étranger a indiqué, en détail, la haute importance de cette question (Voyez pages 67—80), où il montre, d'une part, que le problème n'est pas encore résolu, et de l'autre, que la branche la moins parfaite de l'Astronomie moderne, est précisément la théorie des réfractions; théorie dont le défaut est l'obstacle principal aux progrès de cette science, et à la perfection des observations nautiques.—Tous les grands astronomes conviennent de cette vérité; et les efforts continus des plus grands mathématiciens, (même du Dr. T. Young!), pour résoudre ce problème, en prouvent incontestablement la haute valeur scientifique.

Aussi, ceux qui s'occupent d'observations astronomiques, et qui malheureusement ne sentent pas bien cette grande importance des réfractions, s'exposent-ils à voir critiquer publiquement leurs travaux, lors même que les magnifiques instrumens dont ils se servent et l'habileté qu'ils déployent dans leurs observations, sont incontestablement hors de toute critique.

APPENDICE

Sur une nouvelle réfutation de la prétendue théorie des réfractions du docteur T. Young, par M. Ivory, l'un des principaux mathématiciens anglais.

Au moment de la publication des pièces présentes, le savant étranger apprend que, dans le Philosophical Magazine de M. Tilloch, No. 281 (Septembre 1821), M. Ivory, l'un des principaux mathématiciens anglais, ou peut-être le premier parmi les mathématiciens anglais vivans, produit une réfutation de la prétendue théorie des réfractions du docteur T. Young, Secrétaire du Bureau des Longitudes, c'est-à-dire, une réfutation de la théorie des réfractions de laquelle précisément il s'agit dans ces pièces.-Cette réfutation si tardive, qui paraît dix huit mois après que le savant étranger a déjà prouvé officiellement la fausseté de la théorie en question, et par conséquent, la fausseté des tables du Bureau des Longitudes, qui sont fondées sur cette théorie, semblerait être le résultat d'un arrangement secret entre les savans de ce Bureau, pour avoir l'air de renoncer d'eux-mêmes à leur fausse théorie, et pour frustrer ainsi le savant étranger des droits qui lui appartiennent.

Mais, la manière plus que grossière dont le Secrétaire du Bureau des Longitudes répond à cette nouvelle réfutation, dans le N°. XXIV du Journal of Science, &c. (Janvier 1822), où il pousse l'impudence jusqu' à attribuer des oreilles d'âne à un savant aussi distingué que l'est M. Ivory; cette manière, disonsnous, plus propre aux crocheteurs qu'aux savans anglais, ne laisse pas croire que cette réfutation par M. Ivory soit un simple arrangement parmi ces savans. D'ailleurs, d'après ce que le respectable docteur Hutton a dit à M. Wronski sur le caractère moral de M. Ivory, il est impossible de supposer que ce mathématicien anglais se soit prêté à un jeu si indigne.

Ainsi, nous devons attribuer cette tardive réfutation du docteur Young par M. Ivory, tout simplement à ce que ce dernier mathématicien ignorait, non seulement les divers écrits que le savant étranger a publiés à Londres concernant ses relations avec le Bureau des Longitudes, mais de plus ces scandaleuses relations elles-mêmes. Et, fournissant par là une preuve du silence dans lequel les savans du Bureau des Longitudes ont cherché à étouffer cette honteuse affaire, nous considérerons ici cette réfutation tardive, faite par M. Ivory, comme un simple résultat de l'ignorance où se trouvait ce mathématicien concernant les affaires scientifiques qui, auprès de lui, se passaient à Londres.

Or, cette réfutation par M. Ivory, telle qu'il l'a produite dans l'ouvrage périodique cité plus haut, savoir, dans le N°. 281 du Philosophical Magazine, consiste dans les deux points suivans:

- 1°. La série avec laquelle le docteur T. Young veut calculer les réfractions, est divergente, ou du moins n'est pas assez convergente;
- 2°. Et par conséquent, la formule qu'il tire de cette série imparfaite, pour calculer les tables de réfractions dans l'Almanach Nautique, est purement empirique, se trouvant arrangée d'après les tables françaises de réfractions.

A ces deux points, le docteur T. Young, dans le N°. 24 du Journal of Science, &c., cité plus haut, répond de manière à prouver lui-même la vérité de ces objections. En effet, il offre, pour cette réponse, les deux faits respectifs que voici:

- 1°. Comme preuve de la convergence de sa prétendue série générale, une série spéciale qui se trouve effectivement n'être pas assez convergente pour pouvoir servir au calcul de la réfraction correspondante;
- 2°. Comme preuve du non empirisme de ses tables, la formule fausse qu'il a déjà reconnue pour telle dans son aveu du 18 Avril 1819; formule qui, précisément à cause de sa fausseté, ne peut s'accorder avec les tables françaises que par un arrangement empirique de ses coefficiens.

Eh bien, en dépit de ce nouvel aveu positif et de la fausseté de sa théorie et de la charlatanerie de ses tables de réfractions, le docteur T. Young, Secrétaire du Bureau des Longitudes, insulte M. Ivory; bien plus, pour accomplir cette imposture hardie, il a l'audace d'en appeler à MM. Olbers, Bessel et Brinkley, pour faire prononcer ces astronomes entre lui et M. Ivory!—Tel est le jeu par lequel cet homme est parvenu à en imposer au public, et même à ceux des savans qui ne sont pas de grands mathématiciens.

Mais, laissons là un moment ces fourberies, et voyons le mérite de la réfutation faite par M. Ivory.

Or, d'après ce mathématicien lui-même, sa réfutation se réduit au point fondamental de ce que la série qui est le résultat de la théorie du docteur T. Young, est divergente, ou du moins de ce qu'elle n'est pas suffisamment convergente.-Sans doute, dans l'état où s'en est servi le docteur Young, sa série, n'étant pas suffisamment convergente, ne pouvait donner que de faux résultats; et, à cet égard, M. Ivory a parfaitement raison. Mais, toute divergente qu'elle puisse l'être, si la série du docteur Young était VRAIE, on pourrait, en y appliquant les nouvelles lois de la génération neutre des quantités, telles que le savant étranger les a fait connaître dans la 2º. Section de sa Philosophie de la Technie, sous les marques (508), et (509), &c.; on pourrait, disonsnous, par l'application de ces nouvelles lois, transformer la série divergente du docteur Young en une autre génération algorithmique qui serait toujours convergente; et alors, cette théorie du Secrétaire du Bureau des Longitudes aurait pu être sauvée(*). Ainsi, ce n'est pas dans son insuffisante convergence que se trouve le défaut capital et irréparable de la série qui résulte de cette théorie anglaise; c'est dans la fausseté elle-même de cette série. Et c'est cette fausseté que le savant étranger a fait connaître officiellement au Bureau des Longitudes, déjà au mois d'avril de l'année 1819, c'est-à-dire, dix-huit mois avant que M. Ivory ait songé à signaler la simple insuffisance de l'état plus ou moins convergent de cette fausse série.

^(*) Pour fixer l'état de convergence de la série du docteur Young, M. Ivory dit que " le moyen le plus scientifique était de déterminer la loi des coefficiens". Mais il doute "que cela soit praticable dans le cas présent".—Nous devons donc ici faire savoir au public que, dans son Mémoire, le savant étranger a donné au Bureau des Longitudes cette loi en question, que M. Ivory croit impossible a découvrir dans l'état actuel de la science.

Quant à l'élimination de la divergence des séries, le savant étranger, dans ce même Mémoire, tel qu'il l'avait présenté au Bureau des Longitudes, fait usage de son nouvel algorithme constituant la génération neutre des quantités. Mais, au lieu de se servir simplement de ses nouvelles fractions continues, que nous venous d'indiquer pour cet algorithme dans la 2e. Section de la Philosophie de la Technie, le savant étranger a complété, dans ce Mémoire présenté au Bureau des Longitudes, sa théorie de la génération neutre, en montrant ici comment, par le concours de deux séries, même divergentes, la génération neutre d'une quantité peut être obtenue sous une forme toujours convergente.—Il a déjà signalé ce nouvel usage de la génération neutre des quantités, dans son Adresse au Bureau des Longitudes, publiée à Londres en 1820, et nommément à la page 99 et dans la note de la page 105 de cette Adresse.

Aussi, passant volontiers condamnation sur cette insuffisance, le docteur Young s'est empressé, à cette occasion, de reproduire, pour la troisième fois, sa fausse série, afin de répondre, par son apparence théorique, au reproche le plus poignant de M. Ivory, c'est-à-dire, au reproche de ce que le docteur Young a tout bonnement arrangé sa formule d'après les tables françaises, et par conséquent de ce qu'il a trompé la Nation en l'offrant, en sa qualité de Secrétaire du Bureau des Longitudes, comme le résultat d'une nouvelle théorie anglaise.-C'est ainsi que cet homme ose tout pour asservir à ses fins le public et même les savans qui en sont dupes: s'appercevant que M. Ivory ignorait la fausseté de sa théorie, il a eu l'audace de la lui produire devant le public, quoiqu' il sût que les pièces qui étaient déjà sous les yeux du public, prouvaient, même par son propre aveu, la fausseté de cette série. Il est vraiment dégoûtant de se mêler des prétendues formules mathématiques de ce Secrétaire du Bureau des Longitudes de Londres; mais, pour porter au Parlement Britannique toute la plénitude de la conviction, nous devons, encore une fois, descendre ici pour confondre publiquement cet homme par des preuves scientifiques.

La série que le docteur Young produit aujourd'hui, pour répondre à M. Ivory, telle qu'elle se trouve à la page 391 du N°. XXIV du Journal of Science, &c., est littéralement la suivante:

$$A = v \cdot \frac{r}{s} + \left(B + \frac{1}{2}v^{2}\right) \cdot \frac{r^{2}}{s^{2}} + Cv \cdot \frac{r^{3}}{s^{3}} + \frac{1}{2}C\left(B + \frac{1}{2}v^{2}\right) \cdot \frac{r^{4}}{s^{4}} + \&c., \&c..$$

Or, c'est identiquement la même série que ce docteur produisit d'abord, en 1819, dans l'Almanach Nautique pour 1822, et dans les Transactions Philosophiques pour 1819, savoir:

$$\theta,0002825 = v \cdot \frac{r}{s} + \left(2,47 + 0,5 \cdot v^2\right) \cdot \frac{r^2}{s^2} + 3600 v \cdot \frac{r^3}{s^3} + \frac{3600 \cdot \left(1,235 + 0,25 \cdot v^2\right) \cdot \frac{r^4}{s^4} + &c., &c.}{s^4} + &c.$$

Ainsi, cette formule, telle qu'elle fut produite originairement et sancționnée alors par le Bureau des Longitudes, n'aurait subi, jusqu' à ce jour, aucune correction! Et cependant, d'après l'aveu efficiel du 18 Avril 1819, cité plus haut, le docteur Young 2

reconnu qu'il y avait une erreur dans sa théorie, et par conséquent dans son résultat final, qui est cette formule en question. Bien plus, il a prétendu publiquement corriger l'erreur de sa théorie, dans le N°. XXII du Journal of Science, &c., où il donne, au titre de cette théorie, le supplément risible: "With a parenthetical correction". Et effectivement, sous son propre nom, il y introduit, à la page 358 de ce N°. XXII, les corrections que le savant étranger a indiquées au Bureau des Longitudes. Néanmoins, à la page 362 de ce même N°. XXII du Journal of Science, &c., il reproduit encore une fois sa formule primitive, savoir:

$$0,0002825 = v \cdot \frac{r}{s} + \left(2,47 + 0, 5 \cdot v^2\right) \cdot \frac{r^2}{s^2} + 3600 v \cdot \frac{r^3}{s^3} + 3600 \cdot \left(1,235 + 0,25 \cdot v^2\right) \cdot \frac{r^4}{s^4} + &c., &c. ,$$

qui est manifestement contraire aux corrections que, trois pages avant, ce docteur avait prétenduement obtenu lui-même pour sa formule.

Cependant, ce Secrétaire du Bureau des Longitudes, non seulement savait que cette formule était fausse, mais de plus connaissait la vraie formule que le savant étranger avait officiellement indiquée à ce Bureau. Bien plus, ce loyal Secrétaire savait que le public lui-même connaissait déjà et la fausseté de sa formule, d'après son propre aveu, et la vraie formule que le savant étranger a donnée au Bureau des Longitudes. En effet, dans l'Appellation au Parlement Britannique, publiée à Londres au mois de mai de l'année 1820, le savant étranger avait consigné, à la page 13, l'aveu officiel du Secrétaire du Bureau des Longitudes, concernant la fausseté de sa théorie, et, aux pages 14 et 15, ce savant étranger avait fait connaître la vraie formule, telle qu'il l'avait transmise officiellement au Bureau des Longitudes. Voici ce dernier passage:

"Or, la formule de M. Young, rapportée à la page 148 de l'Almanach Nautique de 1822, avec laquelle on a calculé les tables de réfractions, est

$$0,0002825 = v \cdot \frac{r}{s} + \left(2,47 + 0, 5 \cdot v^2\right) \cdot \frac{r^2}{s^2} + 3600 v \cdot \frac{r^3}{s^3} + \frac{1}{3600} \cdot \left(1,235 + 0,25 \cdot v^2\right) \cdot \frac{r^4}{s^4} + &c.$$

" et cette formule est fausse quant à sa forme et quant à la valeur numérique de ses coefficiens. En effet, la vraie forme et celle-ci

$$v = v \cdot \frac{r}{s} + \left(a + b v^2\right) \cdot \frac{r^2}{s^2} + \left(cv + dv^3\right) \cdot \frac{r^3}{s^3} + \left(e + fv^2 + gv^4\right) \cdot \frac{r^4}{s^4} + &c. &c.$$

"les quantités d et g n'étant pas zéro, et se trouvant com"parables aux autres quantités a, b, c, d, e, et f. De plus,
"le rapport numérique des coefficiens des trois derniers termes
de cette formule de M. Young, consistant en ce que le troisième multiplié par la moitié du second est égal au quatrième,
est, non seulement faux, mais même absurde. Enfin, les corrections barométriques et thermométriques sont absolument
gratuites et fausses."

Et aujourd'hui, étant pleinement conscient de cette publicité scandaleuse, le docteur T. Young, Secrétaire du Bureau des Longitudes, reproduit publiquement son premier résultat faux, afin de pouvoir, par cette téméraire imposture, insulter M. Ivory!

—La hardiesse de cette fourberie ne pouvait être surpassée que par un seul trait que voici.

Le docteur Young eut connaissance, dès le 16 Novembre 1821, de la déposition solennelle du Révérend M. Nolan, laquelle, ce jour là, fut envoyée à Lord Melville, comme au Président du Bureau des Longitudes, et laquelle accusait le Secrétaire de ce Bureau de la spoliation indigne formant l'objet de la présente Pétition, soumise au Parlement Britannique. Et, deux mois après, en Janvier 1822, ce même docteur et Secrétaire du Bureau des Longitudes, pour répondre à M. Ivory et pour éblouir le public par de prétendus résultats scientifiques, ne craint pas de donner à cette spoliation une extension nouvelle, en produisant, dans le No. XXIV du Journal of Science, &c., pages 396 et suiv., un développement ulterieur de la théorie du savant étranger, concernant les principes de la loi que suit la température de l'atmosphère, et la mesure des hauteurs par le baromètre; principes que ce savant étranger a communiqués officiellement au Bureau des Longitudes dans sa théorie des réfractions.

Ce trait du Secrétaire du Bureau, commis après qu'il eût déjà connaissance de la déposition solennelle du Révérend M. Nolan, suffit sans doute pour caractériser complètement cet homme, et par conséquent, pour fonder la crainte que le savant étranger manifeste dans la présente Pétition au Parlement Britannique, de ce que tous les autres travaux scientifiques qu'il a eu le malheur de communiquer au Bureau des Longitudes de la Grande-Bretagne, en ajoutant foi à un acte de sa Législature, ne lui soient de même ravis, les uns après les autres; c'est-à-dire, la crainte de ce que, après qu'on les aura monstrueusement défigurés par ignorance, les résultats scientifiques de ce savant étranger ne soient produits, les uns après les autres, sous le nom du Secrétaire du Bureau des Longitudes de la Grande-Bretagne, comme propriété de la Nation Anglaise.

60

per conséquent, pour fonder la culiste que le servent étranços manifecies dans la présente Péridon de Parlement Britannique, de co que tons les autres traviaux éclonifiques qu'il a en le mailte et de remanuriquer en Bureau des Acapitudes de la Cientia-Bretagne, en ajoutant foi à un nets de ca Législature, de la lui selegt de roésse ravier, les une après les sons après les sons des constantes et ceté dire, la craire de ce que, après qu'un les aux montres montres comment étranger un sujent produits, les une après les sultres, sons la circultant que du Brechtaire de Buyeau des Longitudes de la Cientie aque, au la comme propriété de la Sation Anglaises de la Cientie de la Cientie de la Cientie de comme propriété de la Sation Anglaises de la Cientie de

ERRATA.

Page 5, ligne 4 de la Note, dlacé lisez placé.

8, 7 idem, le plus lisez la plus.

12, 15, théories lisez théorie.

15, 23, desirable lisez désirable.

Dans l'Avis,

Page vi, ligne 17, point du vue lisez point de vue







